

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2112 296

Le 3 mars 2022

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la réorganisation des services d'urgence*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 13 décembre 2021, visant à obtenir divers documents relativement à la réorganisation des services d'urgence de la Sûreté du Québec, soit :

- 1. Tout document produit entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2020 concernant la réorganisation, modification de structure, révision de mandat, le démantèlement, réaménagement à la direction des mesures d'urgence (DMU) touchant les services d'urgence (SU), les unités d'urgence permanentes (UUP) des secteurs EST et OUEST, incluant textos (SMS) et courriels :***

Nous vous transmettons les documents qui ont été repérés et que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer, soit :

- Note explicative : Proposition de nouvelle structure du service d'urgence (2016-03-14);
- Présentation : Structure de la Direction des mesures d'urgence (2016-05-24);
- Note exécutive (2017-01-06);
- Correspondance : Nouvel horaire du Service d'urgence de la DMU (2017-09-01);
- Note explicative : Modèle de déploiement des OMU (2018-10-26);
- Note explicative : Proposition d'intégration à la DMU de certains secteurs d'activités de la DST (2018-10-26);
- Note explicative : Proposition d'intégration à la DMU de la desserte autoroutière (2018-11-13);
- Note explicative : Synthèse des changements proposés à la DMU (2018-11-26);
- Présentation : Restructuration des mesures d'urgence (2019);
- Organigramme DMU (2019-02-26);
- Organigramme DMU (2019-04-15);
- Organigramme : Modèle de réponse d'urgence (2019-07-12);
- Sommaire exécutif (2019-10-07);
- Organigrammes DMU et de la sécurité des réseaux de transport (2019-11-06 & 2019-10-10);

- Note au directeur général adjoint (2020-11-04).

Toutefois, certains renseignements ont été caviardés, car ils constituent des renseignements personnels confidentiels en vertu des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Nous devons aussi refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements de nature confidentielle dont la divulgation serait susceptible de réduire l'efficacité d'un programme et d'un plan d'action ainsi que de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

De plus, nous devons refuser de communiquer tout renseignement dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de l'État (article 28.1 de la *Loi sur l'accès*).

Également, des renseignements personnels à caractère public ont été caviardés en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

De plus, nous refusons de transmettre les documents et autres renseignements qui contiennent des avis, des analyses et des recommandations faits par des membres du personnel de la Sûreté du Québec depuis moins de 10 ans (article 37 de la *Loi sur l'accès*).

Par ailleurs, certains renseignements ne vous sont pas transmis en raison de l'article 14 de la *Loi sur l'accès* puisque les renseignements retirés en vertu des articles de la loi invoqués précédemment en formaient la substance.

Finalement, quant à l'organigramme actuellement en vigueur à la Sûreté du Québec, incluant la DMU, nous vous invitons à consulter notre site Internet :

<https://www.sg.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/organigramme.pdf>

- 2. Tout document produit entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2020 faisant état de compte-rendu et décisions de l'état-major touchant la réorganisation, modification de structure, révision de mandat, le démantèlement, réaménagement à la direction des mesures d'urgence (DMU) touchant les services d'urgence (SU), les unités d'urgence permanentes (UUP) des secteurs EST et OUEST, incluant textos (SMS) et courriels :***

Nous vous transmettons les documents repérés et que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer, soit les décisions de l'État-major relativement à la restructuration de la structure de la Direction des mesures d'urgence de la Sûreté du Québec.

Toutefois, nous devons refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements de nature confidentielle dont la divulgation serait susceptible de réduire l'efficacité d'un programme et d'un plan d'action ainsi que de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Finalement, les signatures manuscrites ont été retirées puisque celles-ci constituent un renseignement personnel qui est confidentiel, sauf si la divulgation est autorisée par la personne concernée (articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



## NOTE EXPLICATIVE

Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 6 - 0 3 - 1 4	Votre dossier	Notre dossier
--	---------------	---------------

<b>DESTINATAIRE</b> MONSIEUR SYLVAIN CARON DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT Grande fonction de la surveillance du territoire (GFST)	<b>EXPÉDITEUR</b> FRANÇOIS ROUX, INSPECTEUR-CHEF DIRECTEUR Direction des mesures d'urgence (DMU)
---	---

<b>OBJET</b> Proposition de nouvelle structure du Service d'urgence	<b>OBJECTIF DE LA NOTE</b> Pour approbation
--	--

### ÉTAT DE SITUATION

#### Absentéisme et personnel en situation particulière :

Sans compter les vacances, les jours fériés et la prise de temps compensé, les policiers s'absentent pour divers motifs et c'est ce que nous appellerons l'absentéisme. Voici ce qui est considéré dans nos statistiques sur l'absentéisme :

- Maladie : les congés de maladie pris en jour et en minutes,
- CSST : le jour de l'accident de travail, accident du travail et rechute d'accident du travail
- Congés parentaux : le jour de la naissance, les congés de paternité, la prolongation de la paternité et les obligations familiales
- Sans solde : congé à traitement différé et absence sans motif valable
- Autres : comprend les situations exceptionnelles
- Situations administratives : comprend les tâches administratives et le retour progressif

Absentéisme des membres des forces mobiles du SU			
Année	% d'absentéisme	% moyen d'absentéisme	Nombre agents & sergents inscrits au bilan
2013	15,0	14	
2014	14,4		
2015	13,6		

Par ailleurs, les membres des forces mobiles actuellement en situation particulière sont au nombre de 4 agents.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### Nombre de membres disponibles au travail et diminution des ressources selon le scénario prévu :

Estimation du nombre de membres au travail avec sergents & agents	Ressources touchées		Ressources disponibles	
	Sergents	Agents	Sergents	Agents
Agent en situation particulière	-			
Absentéisme	-14%	-14%		
Prêt Haïti	-			
Prêt protection personnalités	-			
Mandats protection personnalités	-			

#### Nombre de membres disponibles au travail et diminution des ressources selon le scénario proposé :

Considérant l'absentéisme, les prêts de personnel et les nouveaux mandats

ANALYSE ET COMMENTAIRES

un nouveau scénario est proposé pour le nombre de ressources attribué au Service d'urgence. Ce scénario compte sergents et agents

	Impact		Ressources disponibles	
	Sergents	Agents	Sergents	Agents
	Agent en situation particulière	-	-	
Absentéisme	-14%	-14%		
Prêt Haïti	-	-		
Prêt protection personnalités	-	-		
Mandats protection personnalités	-	-		

La différence entre le scénario prévu et le scénario proposé est une diminution de sergents de moins et de agents de moins, pour un total de ressources.

RECOMMANDATIONS

Préparé par (nom, prénom)

Vérfié par (nom, prénom)

Guillemette, Claude et Baillargeon, Sylvain

Approuvé par (nom, prénom)

Roux, François



## Direction des mesures d'urgence

# Structure de la Direction des mesures d'urgence

Mai 2016

# Mandat et objectifs du comité de révision

## ■ Mandat :

- Proposer des réflexions permettant le partage, la flexibilité et la polyvalence des ressources en lien avec les attentes organisationnelles

## ■ Objectifs :

- Revoir l'ensemble des mandats afin d'établir la notion de polyvalence
- Optimiser le service offert à l'ensemble de l'organisation ainsi qu'aux partenaires externes dans une perspective de partage des ressources
- Revoir les processus de travail afin de permettre davantage de flexibilités des ressources
- Dans un souci d'efficience, proposer une récupération d'effectifs policiers affectés à ces unités

# Scénarios évalués

- Analyse des opportunités et des vulnérabilités
- Une dizaine de scénarios évalués par le comité de révision
- Quatre scénarios présentés à l'État-major
  - Selon des réductions allant de [ ] ETC
  - En évaluant les impacts de chacun sur l'organisation
- Scénario retenu par l'État-major : un Service d'urgence comprenant :
  - [ ] agents et [ ] sergents
  - \*Ajout de [ ] postes d'agents autorisés [ ]

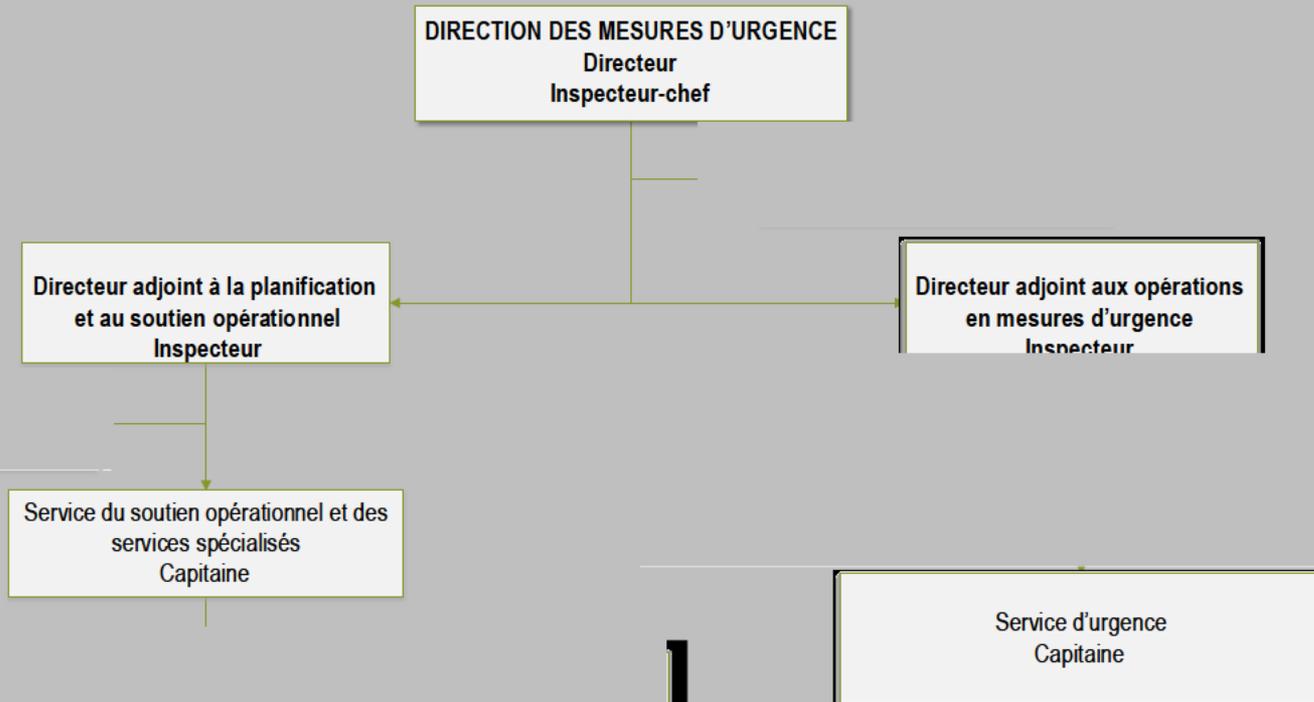
# Mandats du Service d'urgence

- Mandats nationaux :
    - Contrôle de foule lors de manifestation
    - Assistance territoire autochtone
    - Protection de l'assemblée nationale
    - Assistance lors de désastres
    - Protection des personnalités
  
  - Mandats spécialisés :
-

# Mandats du Service d'urgence

- Mandats généraux :
  - Assistance aux MRC et aux postes autoroutiers
  - Récréotouristique (VTT, nautique, motoneige)
  - Escorte de fourgons cellulaires
  - Perquisitions
  - Protection de scènes de crimes
  - Relations communautaires
  - Garde de détenus
  - Démantèlement de serres
  - Éradication de cannabis (programme Cisaille)
  - Desserte autoroutière

# Nouvel organigramme



# Impact de la restructuration sur le nombre d'effectifs

- Remise de 12 postes du Service d'urgence :
  - 1 sergents
  - 11 agents
- Remise de 12 postes d'officiers
- Ajout des 12 postes d'agents autorisés

# Tableau des effectifs policiers

Effectifs	Autorisés	Soustraits	Ajoutés	Projetés
Inspecteur-chef	1			1
Inspecteur	3	-1		2
Capitaine	5	-2		3
Lieutenant	8	-2	+1	7
	7	-7		0
<b>Sous-total officier</b>	<b>24</b>	<b>-12</b>	<b>+1</b>	<b>13</b>
Sergent				
Agent				
Service d'urgence (sergents et agents)				
<b>Sous-total sous-officier</b>				
Remise de <input type="text"/> postes / Ajout de <input type="text"/> postes d'agents autorisés <input type="text"/>				

# Enjeux opérationnels

- Nouveau mandat de la DMU :
  - Responsable de la supervision des périmètres intérieurs et extérieurs,
- Réduction de la capacité de soutenir les districts dans les mandats généraux notamment en récréotouristique
- Maintien des mandats spécialisés et nationaux
- Impliquera une augmentation de la charge de travail pour les districts

# Enjeux administratifs

- Gestion de la fermeture ou de relocalisation d'unité
- Gestion des locaux
- Gestion des effectifs
  - Révision des règles de dotation
  - Centralisation des spécialistes :
- Gestion du changement
- Enjeux financiers

# Démarches entreprises et à venir

## Démarches entreprises :

- Plusieurs rencontres ont eu lieu à plusieurs niveaux
- Rencontre avec l'équipe de
- Rencontre avec les immeubles :
  - Rencontre le 19 mai avec les immeubles et l'architecte

## Démarches à venir :

- Rencontre sur les impacts de la relocalisation (ce pm)

# Questions / Commentaires



## NOTE EXÉCUTIVE

Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 7 - 0 1 - 0 6	Votre dossier	Notre dossier
--	---------------	---------------

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>EXPÉDITEUR</b>
Martin Prud'homme Directeur Général	Sylvain Caron Directeur général adjoint Grande fonction de la surveillance du territoire
<b>OBJET</b>	<b>OBJECTIF DE LA NOTE</b>
Restructuration du Service d'urgence	Pour décision

## ÉTAT DE SITUATION

Dans un souci d'optimiser la présence de la Sûreté sur le territoire québécois et de lui permettre à la fois de répondre aux exigences gouvernementales et aux attentes des citoyens, un comité de travail a été mis en place afin de revoir la structure du Service d'urgence et les différents mandats qui lui sont confiés. Le comité a été mandaté de proposer des solutions permettant le partage, la flexibilité et la polyvalence des ressources en lien avec les attentes organisationnelles.

Le service d'urgence relève de la Direction des mesures d'urgence [REDACTED]

[REDACTED]. Les effectifs se détaillent comme suit :

- 10 officiers (1 INSP – 2 CPT – 7 LT)
- [REDACTED] sergents
- [REDACTED] patrouilleurs
- [REDACTED] spécialistes
- [REDACTED] civils

Tel que décrit dans le plan d'organisation supérieur, ce service assure, sur l'ensemble du territoire québécois, un soutien opérationnel policier en matière de services généraux, spécialisés et nationaux dans le cadre d'activités opérationnelles en mesure d'urgence. Ses clientèles sont internes (les unités opérationnelles de la Sûreté) ou externes (services de police municipaux ou autres organismes).

Le comité a soumis divers scénarios permettant un réaménagement du service d'urgence et de son mandat tout en analysant les diverses opportunités et menaces que comportent celui-ci.

À la suite des recommandations émises par le comité de travail, le directeur général adjoint de la Grande fonction de la surveillance du territoire préconise l'adoption du scénario suivant :

**Modification de la structure**

- Transfert des [REDACTED] spécialistes sous le Service du soutien opérationnel et des services spécialisés et création de [REDACTED] nouveaux postes qui sont présentement en cours.

**Réduction des effectifs**

- Nouvelle répartition des effectifs :
  - 5 officiers (1 CPT – 4 LT)
  - [REDACTED] sergents [REDACTED]
  - [REDACTED] patrouilleurs [REDACTED]
  - [REDACTED] civils ([REDACTED] technicienne en administration et [REDACTED] agentes de secrétariat).

## RECOMMANDATIONS

Préparée par (nom, prénom)

Vérifiée par (nom, prénom)

C a r d i n a l , P a t r i c e - A d j o i n t

Approuvée par (nom, prénom)

C a r o n , S y l v a i n - D i r e c t e u r g é n é r a l a d j o i n t

---

Bonjour à tous,

Par la présente, je désire vous informer qu'un nouveau régime de rotation [REDACTED] sera en vigueur au Service d'urgence (SU) **à compter du dimanche 3 septembre prochain**, et ce, pour les [REDACTED] points de service [REDACTED]. Ce nouvel horaire vise notamment à augmenter notre capacité opérationnelle, [REDACTED], et à répondre plus adéquatement aux demandes de soutien autant dans les domaines généraux que spécialisés.

Cette modification s'inscrit dans la suite des travaux de restructuration de la Direction des mesures d'urgence amorcés il y a plus de deux ans, plus particulièrement au sein de son Service. Certes, la mise en place du nouveau modèle adopté par l'organisation et qui prévoit une réduction de quelque 50 % de ses effectifs, nécessite une révision des pratiques, autant au niveau opérationnel qu'administratif.

L'offre de service du SU actuellement en révision - qui se traduira par une spécialisation de ses activités - vous sera prochainement présentée. Sans élaborer en profondeur sur cette offre de service à venir, il appert que le SU doit se concentrer principalement sur les mandats suivants :

- Maintien et rétablissement de l'ordre (MRO),
- Recherche et sauvetage,
- Protection des personnalités,
- Services spécialisés,
- Soutien en territoires autochtones,
- Formation et entraînement.

Bien que le SU conserve certains mandats généraux dont la patrouille nautique sur le fleuve et sur les plans d'eau majeurs, [REDACTED]. Ainsi, sur demande et disponibilité de ses équipes, soyez assurés que le SU s'inscrira également dans la mesure du possible dans le soutien aux postes et aux unités en matière de travail initié ou pour l'accomplissement de missions spécifiques en enquêtes ou en résolution de problèmes. Inévitablement, les officiers en mesures d'urgence (OMU) de chacune des neuf régions seront aussi appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans l'identification et le déploiement des

ressources de leur région respective, [REDACTED]  
[REDACTED]

Je profite de l'occasion pour remercier ceux et celles qui se sont investis afin de permettre la mise en place de ce nouveau modèle et pour souligner la collaboration de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Je sollicite maintenant votre soutien pour faciliter l'implantation de ce nouveau modèle.

[REDACTED]

Bon weekend et prudence sur les routes!

**COTE DE CONFIDENTIALITÉ : RESTREINT**

**Jimmy Potvin, inspecteur-chef**

Directeur  
Direction des mesures d'urgence  
Grande fonction de la surveillance du territoire  
Bureau [REDACTED]  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

« *Notre engagement, votre sécurité* »

**Attention** : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.



## Directeur Général adjoint

Mario Bouchard  
Grande fonction de la surveillance du territoire

Approbation finale
Signature :
Date :

EXPÉDITEUR : I-C Isabelle Boudreault, directrice  
Direction des mesures d'urgence (DMU)

DATE : 2018-10-26

OBJECTIF : Pour décision

RÉFÉRENCE : GFST 2018-079

OBJET : Modèle de déploiement des OMU

### ÉTAT DE SITUATION

Le 2 octobre dernier, la GFST adressait une liste de requêtes à ses directeurs, lesquelles concernaient différents projets de transformation au sein de la grande fonction. Ces travaux lancés par la GFST ont pour objectif de maximiser l'utilisation des ressources humaines notamment en réduisant le nombre d'officiers/cadres et de personnel de soutien.

Parmi ces requêtes, la GFST 2018-079 commande une analyse du modèle actuel de **déploiement des OMU** et une réflexion en vue de proposer un nouveau modèle contribuant à l'objectif ciblé.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### LE MODÈLE ACTUEL

- 9 officiers en mesures d'urgence (OMU), autorisés au grade de capitaine sont répartis dans les régions suivantes : Bas-St-Laurent-Ile-de-la-Madeleine (UO 7230); Chaudière-Appalaches & Capitale nationale (UO 7200); Côte-Nord & Saguenay-Lac-St-Jean (UO 7400); Mauricie et Lanaudière (UO 7300); Autoroutier Grand Montréal (UO 7390); Outaouais et Laurentides (UO 7330); Estrie et Centre-du-Québec (7130); Montérégie (UO 7100).
- Ces officiers sont sous l'autorité hiérarchique des commandants et sous l'autorité fonctionnelle de la DMU.
- Les principales tâches assumées par ces officiers en regard des mesures d'urgence consistent à :
  - Réaliser une veille régionale [REDACTED], des événements et des conflits susceptibles de troubler la continuité des opérations de l'organisation.
  - Déployer la structure de mesures d'urgence (SMU) dans sa région lorsque la situation l'exige [REDACTED] et en assumer le commandement. À titre indicatif, voici quelques données relatives au déploiement de la SMU au cours des 3 dernières années<sup>1</sup> :

	Région	2017-2018	2016-2017	2015-2016
EST	BSLGIM	15	1	9
	CACN	10	1	5
NORD	ATNQ	5	1	3
	CNSLST	13	2	28
OUEST	Mauricie-Lanaudière	13	1	3
	RAGM	9	2	11
	Outaouais-Laurentides	11	1	3
SUD	ECDQ	5	0	4
	Montérégie	6	1	5
TOTAL		87	10	71

- Élaborer et mettre à jour les plans régionaux de mesures d'urgence;
- Agir à titre de personne ressource en mesures d'urgence et à titre de répondant dans divers domaines d'activités, dont la sécurité civile;

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

- Développer et maintenir des partenariats avec les principaux intervenants en mesures d'urgence (organisations régionales de la sécurité civile (ORSC), MTMDET, SAAQ, AQBRS, corps de police municipaux et autochtones, etc.);
  - Planifier et faire la reddition des OPS (opérationnelle et budgétaire);
  - Coordonner le recours aux membres [REDACTED] et les activités de recherche et sauvetage.
  - Coordonner, en lien hiérarchique, les agents [REDACTED] déployés en régions.
- Puisque les tâches énumérées ci-dessus n'occupent pas 100% du temps des OMU, leur charge de travail est complétée par des activités qui leur sont confiées par la région / le district. Ces activités varient et sont réalisées dans des proportions différentes selon les régions :
    - Tâches administratives en lien avec les postes (performance, absentéisme, contrôle qualité SITHAR);
    - Remplacement du commandant lors d'absence;
    - Planification des opérations en sécurité routière et participation à la Norme 2;
    - Dossiers de relations de travail;
    - Suivi des plans de soutien et d'encadrement;
    - Etc.

LE MODÈLE PROPOSÉ

- Réduction du nombre d'OMU de 9 à 5, [REDACTED]
- [REDACTED]
- Révision du niveau de grade des OMU :
  - Abaisser le niveau capitaine à niveau lieutenant les 4 OMU en district. [REDACTED]
  - Conserver le niveau capitaine pour l'OMU du réseau routier supérieur<sup>2</sup> compte tenu du caractère national de son mandat. [REDACTED]

- Bonification des tâches des OMU. [REDACTED]

- La somme de travail partagée entre 5 OMU plutôt que 9 et la bonification de leurs tâches auront pour effet de constituer une pleine charge de travail dédiée strictement aux mesures d'urgence. [REDACTED]

- Compte tenu de leurs nouvelles responsabilités, les 5 OMU se partageront la prime de coordination continue qui a été accordée à la DMU pour ses officiers.

- [REDACTED]

<sup>2</sup> L'appellation « réseau routier supérieur » est utilisé pour désigner les routes provinciales.

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

## CONSULTATIONS

Le 18 juillet dernier, les membres suivant ont été consultés dans le cadre d'un comité portant sur la révision du travail des BCSO et bureaux de commandants piloté par l'I/C Guy Tremblay : 1 représentant des directeurs (I/C Guy Tremblay) 2 représentants des commandants (Insp. Charles Renaud et Insp. Luc Belzile), le spécialiste en mesures d'urgence (Capt Benoit Trudel), 1 représentant des OMU (Capt Robert Léveillé), 1 représentant des enquêtes (Insp. Richard Gauthier) et 1 des BCSO (Capt Annie Bouchard).

## IMPACTS

Les avantages et inconvénients du modèle proposé pour les opérations sont exposés à l'Annexe 1.

À noter que les avantages et inconvénients du modèle proposé représente, respectivement, les inconvénients et les avantages du modèle actuel.

## RECOMMANDATIONS

**Préparée par :** [REDACTED], Direction des mesures d'urgence

**Date :** 2018-10-26

**Vérifiée par :** Benoit Trudel, Direction des mesures d'urgence

**Date :** 2018-10-26

**Approuvée par :** Isabelle Boudreault, Direction des mesures d'urgence

**Date :** 2018-10-26



## Directeur Général adjoint

Mario Bouchard  
Grande fonction de la surveillance du territoire

PRÉCISEZ LA COTE DE CONFIDENTIALITÉ

Approbation finale
Signature :
Date :

EXPÉDITEUR : I-C Isabelle Boudreault, directrice  
Direction des mesures d'urgence (DMU)

DATE : 2018-10-26

OBJECTIF : Pour décision

RÉFÉRENCE : GFST 2018-074

OBJET : Proposition d'intégration à la DMU de certains secteurs d'activité de la DST

### ÉTAT DE SITUATION

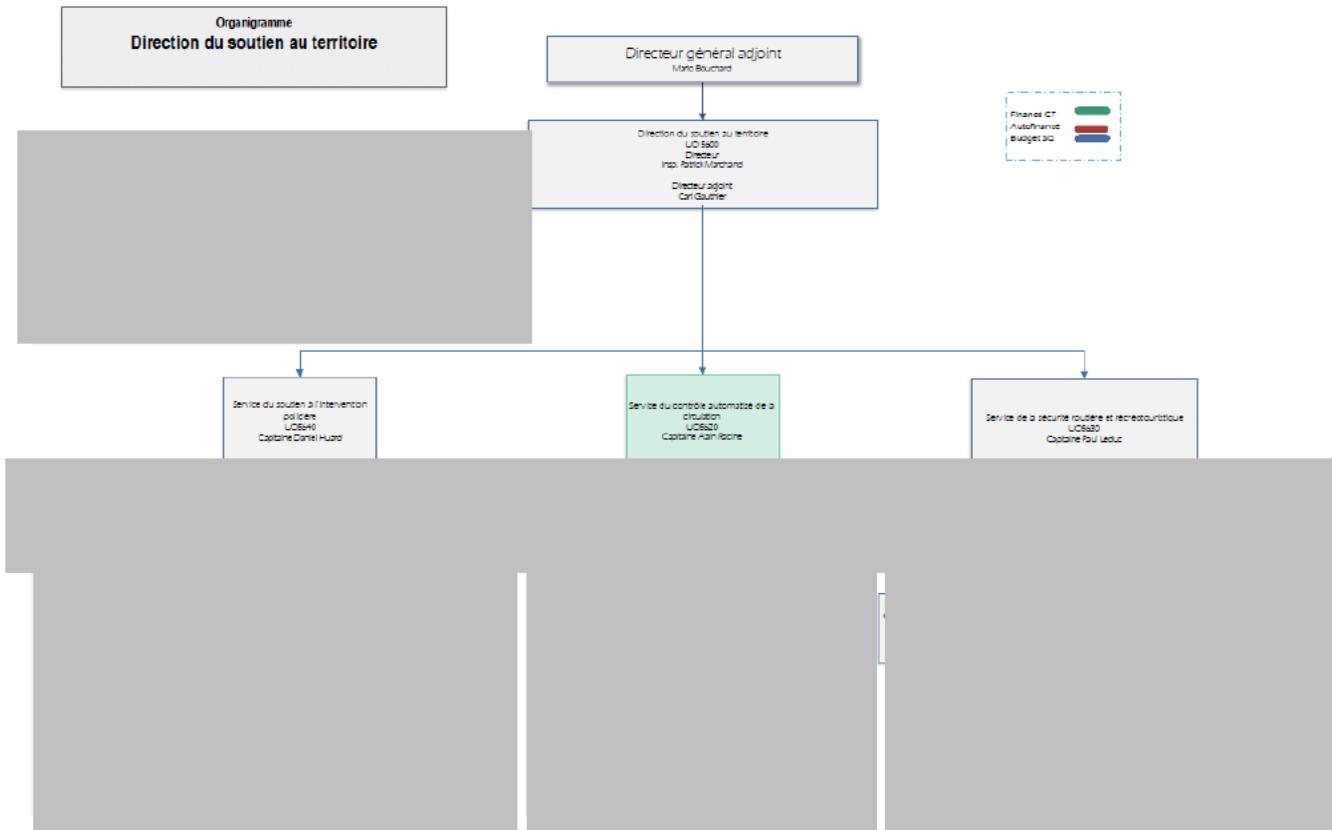
Le 2 octobre dernier, la GFST adressait une liste de requêtes à ses directeurs, lesquelles concernaient différents projets de transformation au sein de la grande fonction. Ces travaux lancés par la GFST ont pour objectif de maximiser l'utilisation des ressources humaines notamment en réduisant le nombre d'officiers/cadres et de personnel de soutien.

Parmi ces requêtes, la GFST 2018-074 commande une analyse visant à intégrer à la DMU certains secteurs d'activité de la DST.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### LE MODÈLE ACTUEL

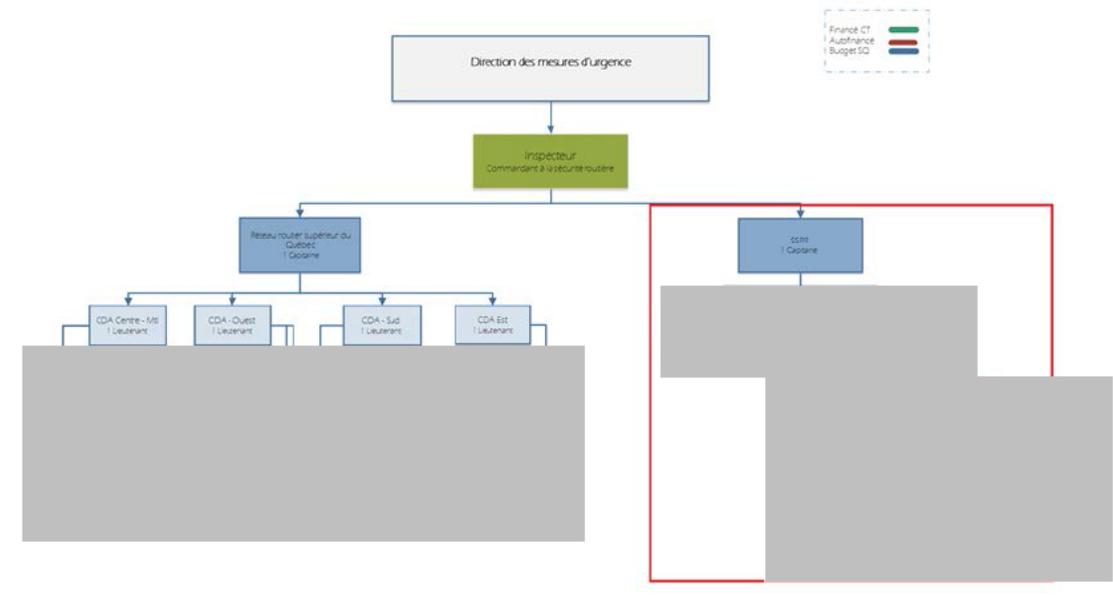
La Direction soutien au territoire (DST) intègre une multitude de spécialités distinctes.



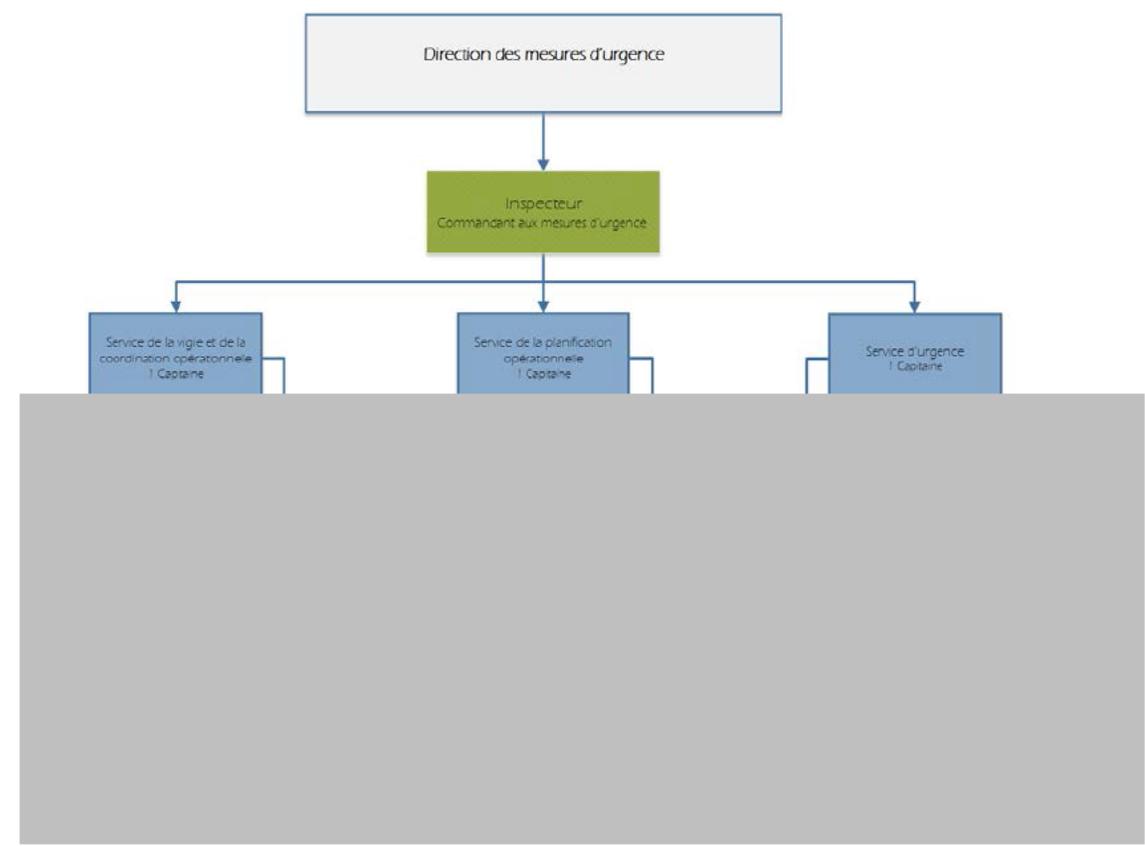
#### LE MODÈLE PROPOSÉ



ANALYSE ET COMMENTAIRES



• [Redacted]



- Cette intégration pourrait se faire en 1 ou 2 phases :
  - Intégration en 1 phase :
    - Intégration des Service de la sécurité routière et récréotouristique (SSRR).
    - [Redacted]
    - Dissolution du Service du contrôle automatisé de la circulation (SCAC) :  
[Redacted]
    - [Redacted]

L'avantage de procéder en une seule phase réside essentiellement dans le fait que le stress lié au changement subi par les employés sera limité dans le temps.

- Intégration en 2 phases
  - Phase 1 : intégration initiale
    - Intégration du Service de la sécurité routière et récréotouristique (SSRR) et du Service du contrôle automatisé de la circulation (SCAC).

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

- [REDACTED]
- [REDACTED]

- Phase 2 : dissolution du SCAC :

[REDACTED]

L'avantage de procéder en deux phases consiste essentiellement à accorder du temps aux gestionnaires pour « attacher » le modèle final avec les partenaires (MTMDET, BIA) considérant l'aspect particulier de financement du SCAC.

## CONSULTATIONS

Patrick Marchand, Direction soutien au territoire

**Préparée par :** [REDACTED], Direction des mesures d'urgence

**Date :** 2018-10-26

**Approuvée par :** Isabelle Boudreault, Direction des mesures d'urgence

**Date :** 2018-10-26



## Directeur Général adjoint

Mario Bouchard  
Grande fonction de la surveillance du territoire

PRÉCISEZ LA COTE DE CONFIDENTIALITÉ

Approbation finale
Signature :
Date :

EXPÉDITEUR : I-C Isabelle Boudreault, directrice  
Direction des mesures d'urgence (DMU)

DATE : 2018-11-13

OBJECTIF : Pour décision

RÉFÉRENCE : GFST 2018-096

OBJET : Proposition d'intégration à la DMU de la desserte autoroutière

### ÉTAT DE SITUATION

Le 2 octobre dernier, la GFST adressait une liste de requêtes à ses directeurs, lesquelles concernaient différents projets de transformation au sein de la grande fonction. Ces travaux lancés par la GFST ont pour objectif de maximiser l'utilisation des ressources humaines notamment en réduisant le nombre d'officiers/cadres et le personnel de soutien.

Parmi ces requêtes, la GFST 2018-096, commande une analyse visant à proposer l'intégration de la desserte autoroutière à la DMU pour contribuer à l'objectif ciblé.

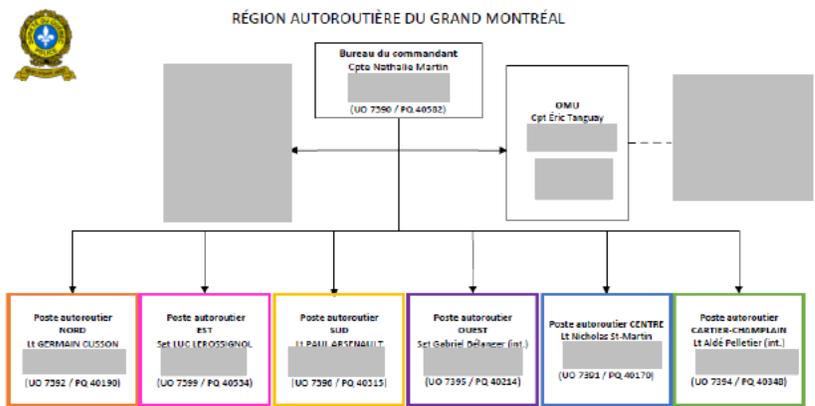
### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### LE MODÈLE ACTUEL

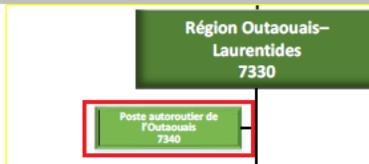
- Le réseau autoroutier supérieur est desservi de manière exclusive par la Sûreté via ses 32 postes mixtes et ses 11 postes autoroutiers purs.
- Voici le détail des postes autoroutiers purs :
  - RAGM (UO 7390) : administré par 1 inspecteur et 1 capitaine aux opérations (OMU) [REDACTED]
  - Centre (UO 7391)
    - Emplacement : Ville St-Laurent, seul dans ses locaux
    - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
    - Administré par 1 lieutenant [REDACTED]
  - Nord (UO 7392)
    - Emplacement : Ville de Laval, seul dans ses locaux
    - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
    - Administré par 1 lieutenant, [REDACTED]
  - Cartier-Champlain (UO 7394)
    - Emplacement : Ville de Longueuil, seul dans ses locaux
    - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
    - Administré par 1 lieutenant [REDACTED]
  - Sud (UO 7396)
    - Emplacement : Ville de Candiac, pas seul dans ses locaux
    - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
    - [REDACTED]
    - Administré par 1 lieutenant [REDACTED]
  - Ouest (UO 7395)
    - Emplacement : ville de Vaudreuil-Dorion, pas seul dans ses locaux
    - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
    - [REDACTED]
  - Est (UO 7399)
    - Emplacement : QG Mascouche, pas seul dans ses locaux

ANALYSE ET COMMENTAIRES

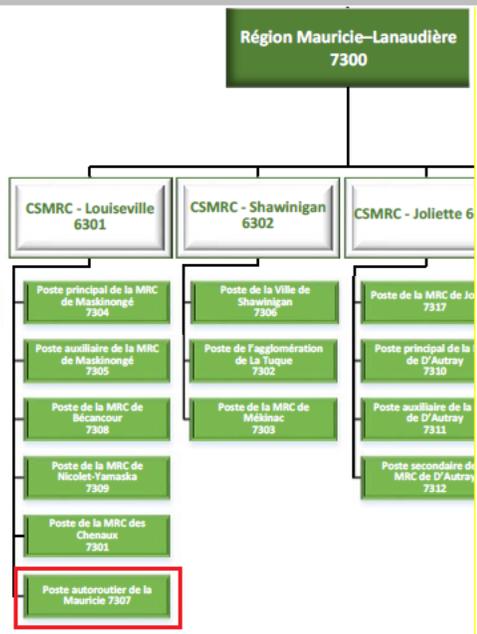
- Nombre projeté de patrouilleurs : [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]



- Outaouais (UO 7340)
  - Emplacement : QG Gatineau, pas seul dans ses locaux
  - Nombre projeté de patrouilleurs : [REDACTED]
  - [REDACTED]

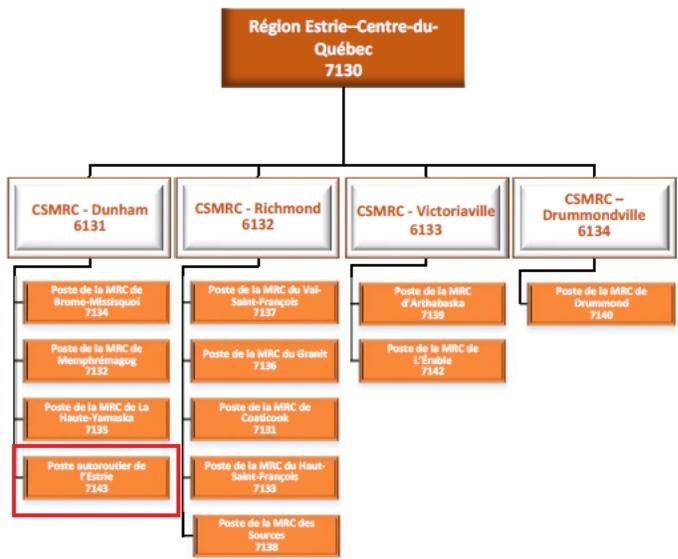


- Mauricie (UO 7307)
  - Emplacement : Ville de Trois-Rivières, seul dans ses locaux
  - Nombre projeté de patrouilleurs : [REDACTED]
  - [REDACTED]

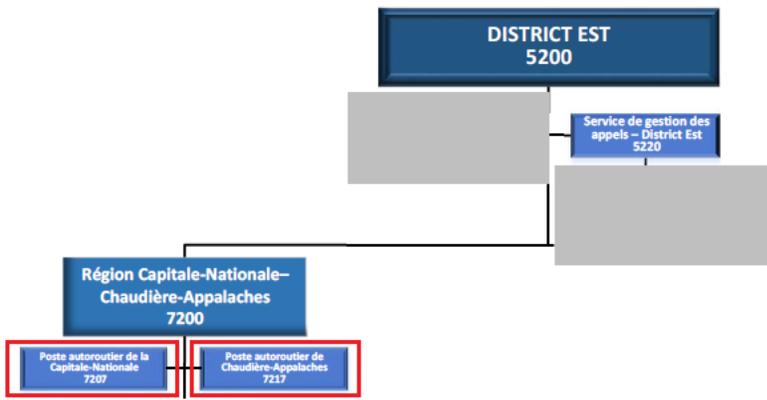


- Estrie (UO 7143)
  - Emplacement : Ville de Magog, pas seul dans ses locaux
  - Nombre projeté de patrouilleurs : [REDACTED]
  - [REDACTED]

ANALYSE ET COMMENTAIRES



- Capitale-Nationale (UO 7207)
  - Emplacement : QG Québec, pas seul dans ses locaux
  - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
  - Administré par 1 lieutenant [REDACTED]
- Chaudières-Appalaches (UO 7217)
  - Emplacement : Ville de St-Nicolas (Lévis), seul dans ses locaux
  - **Nombre projeté de patrouilleurs :** [REDACTED]
  - [REDACTED]



Au total, l'ensemble du réseau autoroutier compte :

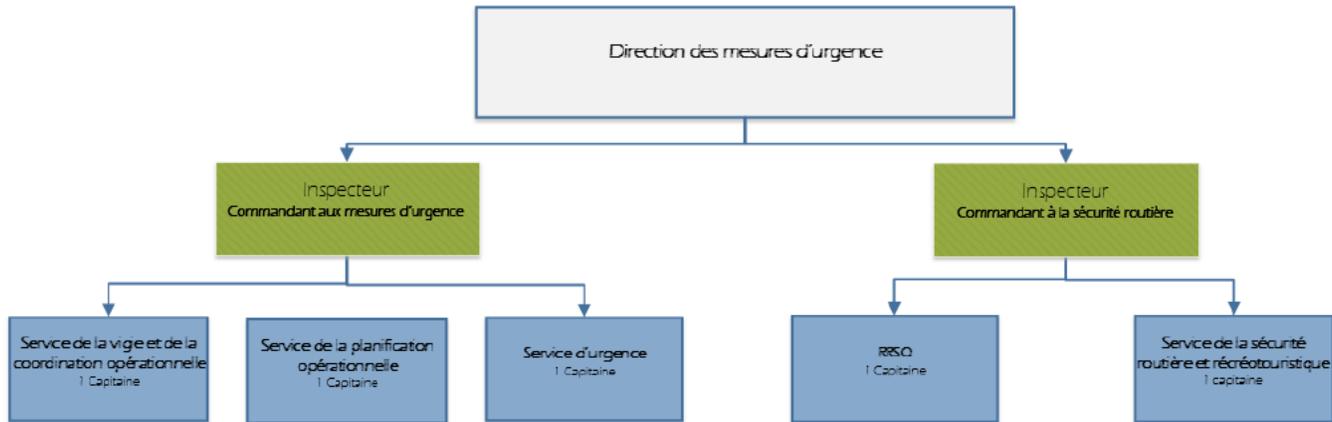
- 7 officiers : 1 inspecteur, 1 capitaine, 5 lieutenants
- [REDACTED] sous-officiers : [REDACTED] sergents responsables de poste, [REDACTED] sergents aux opérations/adjoints au responsable
- [REDACTED] patrouilleurs (projetés) affectés à la desserte autoroutière.
- [REDACTED] professionnel (111)
- [REDACTED] TA
- [REDACTED] secrétaires/agents de bureau

ANALYSE ET COMMENTAIRES

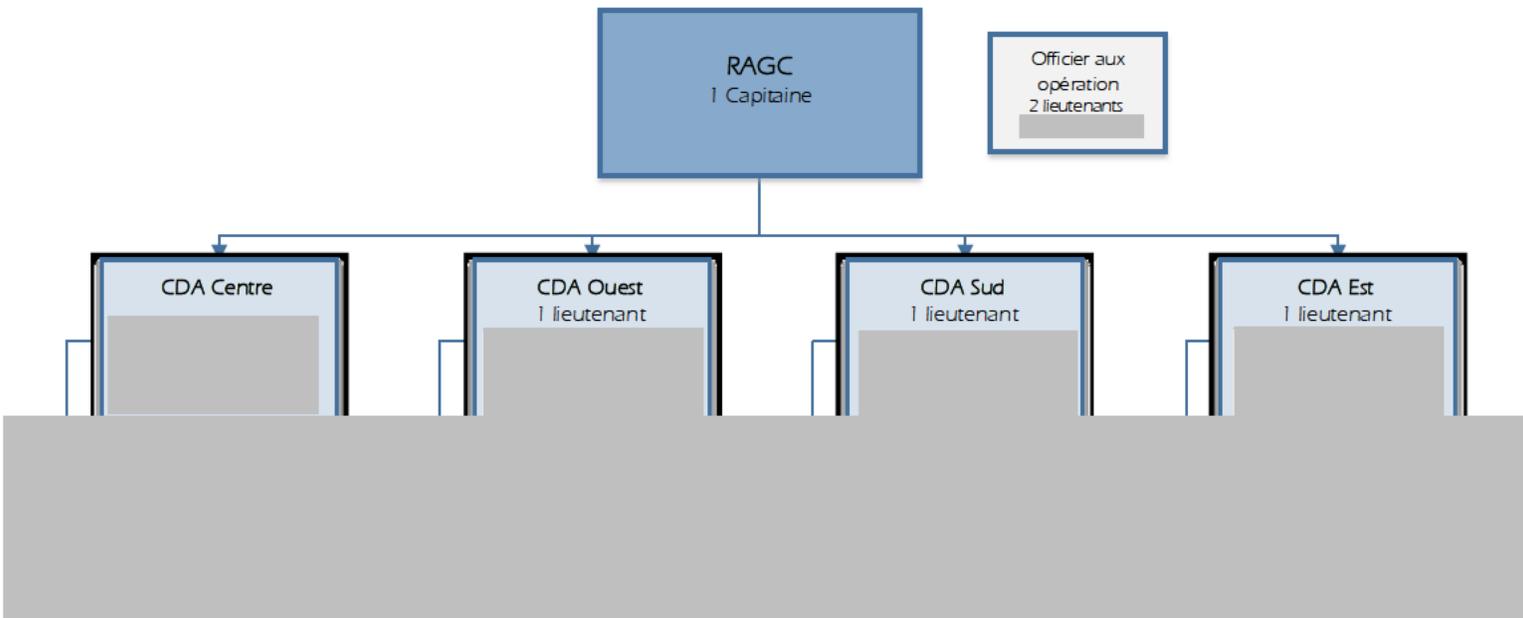
LE MODÈLE PROPOSÉ

- La prise en charge de tout le réseau autoroutier **des grands centres** par la DMU. Ceci exclue les trois postes autoroutiers suivants : Outaouais, Mauricie et Estrie. Ceux-ci demeurent sous l'autorité des districts Ouest et Sud, respectivement.

Les avantages des uns constituant les inconvénients des autres, c'est ce dernier scénario qui sera décortiqué.



- Les postes du Réseau autoroutier des grands centres (RAGC) sont tous intégrés au sein d'une même unité.
- Pour intégrer le RAGC à sa structure, la DMU propose de constituer un commandement « Sécurité routière ».
- Le modèle proposé ne représente pas un recul sur les décisions prises en 2015 et qui ont conduit à la création de la RAGM. Il constitue en fait une expansion de ce modèle à l'ensemble du réseau. Rattachée au reste des postes autoroutiers, la nouvelle entité deviendrait le Réseau autoroutier des grands centres.



**Paramètres utilisés pour déterminer la structure, l'encadrement et le personnel de soutien**

- **La structure**
  - Le RAGC, est constitué de 4 centres de desserte autoroutière (CDA) – version adaptée des CSMRC.
- **L'encadrement**
  - Le RAGC est sous l'autorité d'un capitaine appuyé par 2 lieutenants aux opérations.
  - Les CDA ( ) sont sous l'autorité d'un lieutenant, ( )
  - Les postes ( ) sont sous l'autorité d'un sergent.
- **Le personnel de soutien**
  - Le personnel de soutien RAGC : ( ) sont affectés au RAGC. Les TA veillent à la confection des horaires et à la gestion de RH-RF-RM, tandis que les secrétaires veillent à

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

l'alimentation des constats et des rapports d'accident (R1) et gère les demandes d'accès à l'information pour les 4 CDA et les postes qui les constituent.

- Le personnel de soutien des CDA : des secrétaires [REDACTED] sont affectés à chacun des CDA. Les secrétaires veillent à l'alimentation des dossiers opérationnels (excluant les R1) et au suivi des étapes supplémentaires relatives aux dossiers criminels (ex : les assignations, la vérification des infractions policières), pour tous les postes du CDA.
- Le personnel de soutien des postes : seuls les postes qui sont seuls à occuper leurs locaux bénéficieront d'une secrétaire pour répondre aux citoyens qui se présentent au comptoir. Les postes où une autre unité peut s'occuper de la réponse aux citoyens ne se verront pas octroyer de secrétaire.

Le nombre de secrétaires accordées aux CDA et aux postes a été déterminé d'une part en fonction de la charge de travail qui comprend plusieurs variables, [REDACTED] et d'autre part, en tenant compte de l'effectif minimum requis pour assurer la continuité des activités administratives d'une unité et d'un taux d'occupation de 50% (pour permettre d'absorber les tâches connexes).

Au total, la structure proposée compte :

- 7 officiers : 1 capitaine, 6 lieutenants
- [REDACTED] sous-officiers : [REDACTED] sergents responsables de poste et [REDACTED] sergents aux opérations
- [REDACTED] patrouilleurs (projetés) affectés à la desserte autoroutière.
- [REDACTED] professionnel
- [REDACTED] TA
- [REDACTED] secrétaires/agents de bureau

## CONSULTATIONS

- Lieutenant Mario Lagacé, officier au CVCO
- Lieutenant Paul Arsenault, directeur du poste autoroutier Sud
- Lieutenant Christian Auger, directeur du poste autoroutier de la Capitale-Nationale
- Inspecteur Patrick Després, BDGA GFST

## IMPACTS

Le modèle proposé se décompose en deux axes : (1) la prise en charge de tous les postes autoroutiers purs par une seule entité et (2) le choix de l'acteur pour cette prise en charge, en l'occurrence la DMU. Les avantages et les inconvénients sont présentés à l'annexe 1

En plus d'assurer une meilleure gestion et une plus grande cohérence opérationnelles, le modèle proposé par la DMU engage également des économies potentielles en ce qui a trait à l'encadrement et au personnel de soutien.

Corps d'emploi	Nombre		Écart
	Structure actuelle	Structure projetée	
Officiers	7 (1 insp, 1 cpt, 5 lt)	7 (1 cpt, 6 lt)	0
Sous-officiers			0
Patrouilleurs			0
Professionnels			-1
TA			-1
Secrétaires/ABN			-2

## RECOMMANDATIONS

Préparée par : [REDACTED], DMU

Date : 2018-11-21

Approuvée par : Isabelle Boudreault, Direction des mesures d'urgence

Date : 2018-11-21



## Directeur Général adjoint

Mario Bouchard  
Grande fonction de la surveillance du territoire

PRÉCISEZ LA COTE DE CONFIDENTIALITÉ

Approbation finale
Signature :
Date :

EXPÉDITEUR : I-C Isabelle Boudreault, directrice  
Direction des mesures d'urgence (DMU)

DATE : 2018-11-26

OBJECTIF : Pour information

RÉFÉRENCE : GFST 2018-74/79/96

OBJET : Synthèse des changements proposés à la DMU

### ÉTAT DE SITUATION

Le 2 octobre dernier, la GFST adressait une liste de requêtes à ses directeurs, lesquelles concernaient différents projets de transformation au sein de la grande fonction. Ces travaux ont pour objectif de maximiser l'utilisation des ressources humaines notamment en réduisant le nombre d'officiers/cadres et de personnel de soutien.

Ces requêtes ont amené la DMU à réfléchir à différents scénarios permettant d'atteindre ces objectifs :

- la GFST 2018-074 porte sur l'intégration à la DMU de certains secteurs d'activité de la DST;
- la GFST 2018-079 porte sur le modèle de déploiement des OMU;
- la GFST 2018-096 porte sur l'intégration à la DMU de la desserte autoroutière

La présente note résume les scénarios proposés par la DMU ainsi que leurs impacts administratifs.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### L'INTÉGRATION À LA DMU DE CERTAINES SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA DST

Recommandations :



Impacts :

- Récupérations potentielles estimées :
  - Officiers/cadres : 1 inspecteur [redacted] à l'UO 5600; 1 capitaine et 1 lieutenant au SCAC (UO 5620-1); 1 capitaine et 1 lieutenant au STIP (UO 5640-1);
  - Personnel de soutien : [redacted] professionnel, [redacted] TA et [redacted] secrétaire à l'UO 5600.

#### LE MODÈLE DE DÉPLOIEMENT DES OMU



Impacts :

- Récupération salariale avoisinant 50 000\$;
- Récupération de 4 postes d'officiers au niveau capitaine;

## ANALYSE ET COMMENTAIRES

### L'INTÉGRATION À LA DMU DE LA DESSERTE AUTOROUTIÈRE

Recommandations :



Impacts :

- Récupérations estimées :
  - Personnel de soutien : ■ professionnel, ■ TA et ■ secrétaires/agents de bureau.

### LA STRUCTURE FINALE

Voir Annexe 1.

Somme des impacts projetés :

- Récupérations :
  - Officiers : 1 inspecteur, 6 capitaines et 2 lieutenants; en plus de la réduction de grade de 4 capitaines à lieutenant.
  - Civils : ■ professionnels, ■ TA et ■ secrétaires.
- Sans égard à l'intégration des mandats de la DST, les modifications apportées par la DMU à sa structure sont à coûts nuls et n'engagent aucune dépense additionnelle.
- La création d'un 2<sup>e</sup> commandement dédié à la sécurité routière est réalisée à même le poste vacant d'inspecteur à la DMU.

## RECOMMANDATIONS



Préparée par : ■ Direction des mesures d'urgence

Date : 2018-11-26

Approuvée par : Isabelle Boudreault, Direction des mesures d'urgence

Date : 2018-11-26



Division de la Dotation des  
emplois policiers

# Restructuration des mesures d'urgence





Division de la Dotation des  
emplois policiers

Objectifs de la rencontre et présentations

Restructuration – principes et objectifs visés

Modalités de placement



# Modalités de placement – étapes à venir:

- **Affichages de 7 jours dans les unités pour les ponts volontaires – principe du plus vieux volontaire**
- **Lettres remises aux policiers déclarés en surplus suite aux affichages si n'ont accepté ou n'ont pu obtenir aucun pont**
- **Dotations des postes – Affichage des postes vacants GFST – la priorité s'applique à la GFST. Application via les avis de concours réguliers**
- **Aucune priorité applicable pour un patrouilleur vers un poste en gestion (non gestion vers gestion)**

# Modalités de placement – étapes à venir:

- **Priorité applicable 1 seule fois**
- **Application de l'article 11.14 du CT – conserve grade et salaire**
- **Placement en temps fait – admissible à un prochain placement**
- **À la fin de la priorité de placement – dossier soumis au SCPP – aucune réaffectation avec déménagement**
- **Application de l'article 22.01(e) du CT pour le déménagement (Si applicable)**
- **Droit de retour de 5 ans**

# Ponts disponibles – Unité de St-Hubert

**Ponts volontaires disponibles :**

**UO7394 – Poste autoroutier de Cartier-Champlain**

**Patrouilleur autoroutier ( ) :**

[Redacted]

**UO7395 – Poste autoroutier Ouest (Vaudreuil-Dorion)**

**Patrouilleur autoroutier ( ) –**

[Redacted]

**Superviseur de relève ( ) –**

[Redacted]

**UO7396 – Poste autoroutier Sud (Candiac)**

**Patrouilleur autoroutier ( )**

[Redacted]

# Ponts disponibles – Unité de Mascouche

**Ponts volontaires disponibles :**

**UO7391 – Poste autoroutier Centre (Montréal)**

[Redacted]

**UO7392 – Poste autoroutier Nord (Laval)**

**Patrouilleur autoroutier ( ) –**

[Redacted]

**UO7399 – Poste autoroutier Est (Mascouche)**

**Patrouilleur autoroutier ( )**

[Redacted]

# Ponts disponibles – Unité de Québec

**Ponts volontaires disponibles :**

**UO7207 – Poste autoroutier de la Capitale-Nationale**

**Patrouilleur autoroutier ( ) –**

[Redacted]

**UO7217 – Poste autoroutier de Chaudière-Appalaches**

**Patrouilleur autoroutier ( ) –**

[Redacted]

**Superviseur de relève ( )**

[Redacted]

# Ponts disponibles – patrouilleurs soutien

Injection en septembre 2019 de plusieurs postes de patrouilleurs soutien:

## District SUD

- patrouilleurs de soutien à Drummondville
- patrouilleur de soutien à St-Hubert (ajout à l'unité existante)
- patrouilleur de soutien à Sherbrooke (ajout à l'unité existante)

## District Ouest

- PAT soutien à Gatineau
- PAT soutien à Trois-Rivières
- PAT soutien à Mascouche



Division de la Dotation des  
emplois policiers

# Questions?



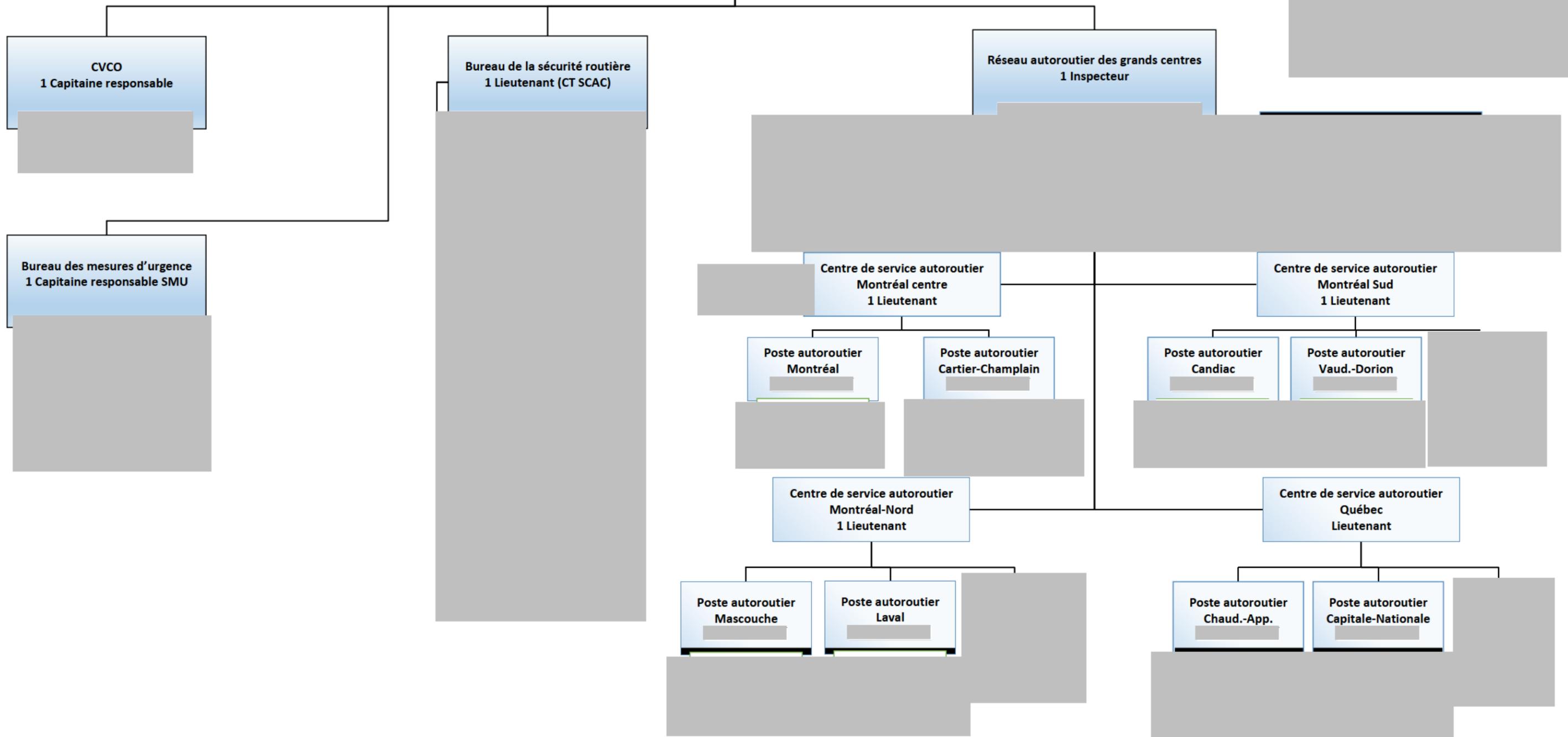
# DMU - Après modifications

Version  
20190226

CONFIDENTIEL

Grande fonction de la surveillance du territoire  
Directeur général adjoint

Direction des mesures d'urgence  
Directeur I/C





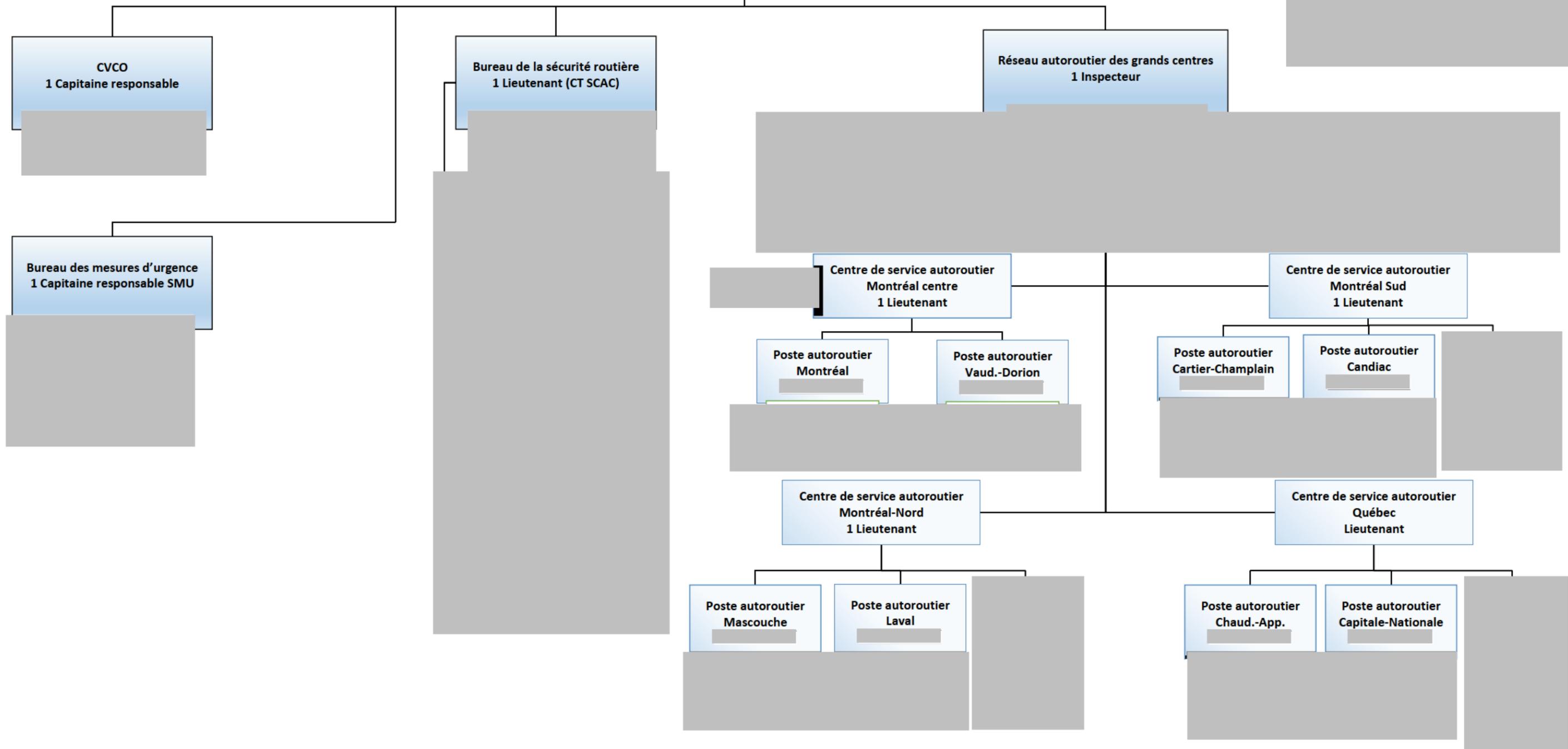
# DMU - Après modifications

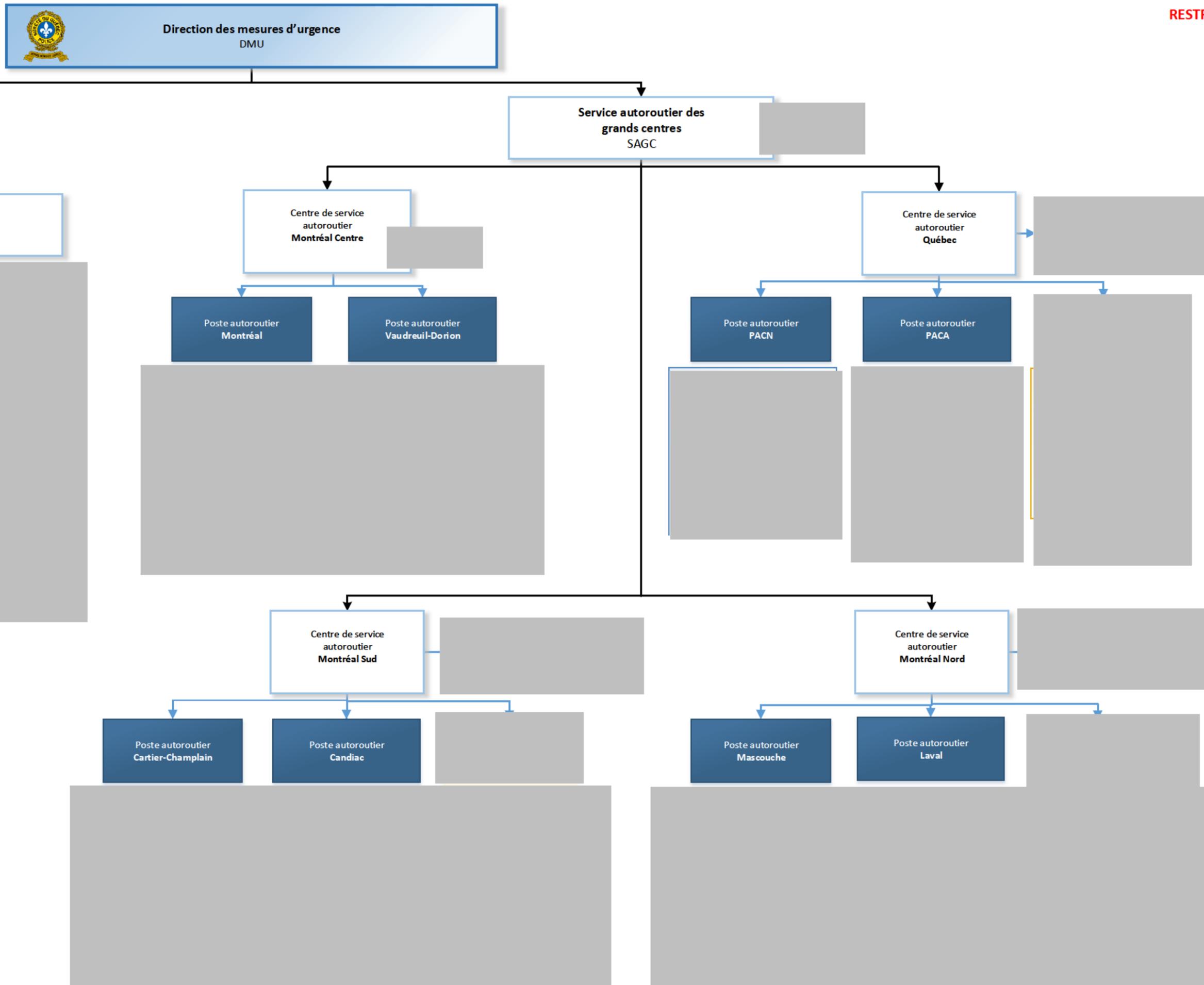
Version  
20190415

CONFIDENTIEL

Grande fonction de la surveillance du territoire  
Directeur général adjoint

Direction des mesures d'urgence  
Directeur I/C







## SOMMAIRE EXÉCUTIF

### POUR DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR

Date (aaaa-mm-jj) 2 0 1 9 - 1 0 - 0 7	Votre dossier	Notre dossier
--	---------------	---------------

DESTINATAIRE	EXPÉDITEUR
Mario Bouchard Directeur général par intérim Sûreté du Québec	Monsieur Guy Tremblay Directeur général adjoint par intérim Grande fonction de la surveillance du territoire

OBJET
Modification de la structure organisationnelle de la Direction des mesures d'urgence

#### ÉTAT DE SITUATION

Lors de la fermeture annoncée du Service d'urgence en mars 2019, la structure de la Direction de mesures d'urgence (DMU) avait incorporé les centres de service autoroutier des régions métropolitaines de Montréal et de Québec et y avait réinjecté des effectifs afin de bonifier la réponse en sécurité routière et d'assurer une capacité de déploiement lors des situations d'urgence. En mai dernier,

[redacted] l'Etat-major demandait une révision de la structure afin que l'organisation maintienne une **force d'intervention rapide à l'échelle de la province**, en maintien et rétablissement de l'ordre, en recherche de personnes disparues et en protection de l'Assemblée nationale.

Plusieurs facteurs s'ajoutent à cette priorité justifiant les travaux de bonification du modèle de desserte, notamment :

1. l'évolution constante des phénomènes sociaux (montée de la droite et des risques de confrontations, hausse des crimes haineux, mobilisations facilitées par les réseaux sociaux, conflits autochtones, etc.) ;
2. la hausse de la fréquence et de l'ampleur des aléas climatiques (inondations, tornades, etc.) ;
3. l'augmentation de la densité de la circulation sur le réseau routier supérieur.

Ces travaux sont conduits dans le but d'augmenter la capacité de la Sûreté à faire face à toutes situations d'urgence et prévenir, par exemple, les engorgements du réseau autoroutier en conditions hivernales pouvant avoir d'importantes conséquences sociales, économiques et politiques pour le Québec. Il est essentiel que la DMU ait la capacité d'engager de telles réflexions et de mener à terme les travaux qui en découlent. Le **développement des stratégies d'intervention en sécurité routière et récréotouristique** figure d'ailleurs aux premiers objectifs de la planification stratégique de la Sûreté (2020-2024), un enjeu incontournable pour améliorer le bilan routier, maintenir le leadership provincial en la matière et augmenter l'efficacité du rétablissement de la circulation.

De plus, la réalisation de la mission de la DMU dans ses divers secteurs d'activités, en mesures d'urgence et en sécurité des réseaux de transport, nécessite des échanges de renseignements et d'expertises avec les autres corps de police québécois, canadiens et internationaux ainsi qu'avec les services de sécurité privés, toujours dans la compétence et le leadership attendu associés à un corps de police offrant des services de niveau 6. Mentionnons que la majorité des interlocuteurs de la DMU dans les organismes et auprès des partenaires (par exemple le MSP, MTQ, SAAQ, BIA, FAC, etc.) sont des gestionnaires équivalents à des capitaines ou à des inspecteurs.

Dans ce contexte, la nécessité de renforcer la structure actuelle d'encadrement de la DMU s'avère non seulement basée sur la nature névralgique et spécialisée des mandats mais également sur leur diversification, ayant pour conséquence une hausse du volume des opérations courantes et des ressources à gérer, en parallèle aux activités stratégiques à développer et à la charge de gestion relative aux opérations d'urgence d'envergure pouvant durer plusieurs semaines, mobiliser des centaines d'effectifs en continu, et s'opérer partout en province à partir du Centre de contrôle, en association avec toutes les structures ministérielles déployées. La dernière opération Éphémère en est la preuve, il est nécessaire que la DMU compte suffisamment d'officiers de grade supérieur pour prendre en charge la structure des mesures d'urgence (SMU) pendant des périodes prolongées, et ce en raison des principes d'imputabilité et de chaîne de commandement qui régissent le fonctionnement de la SMU, tout en ayant la capacité de gérer les enjeux stratégiques et les opérations courantes, donc sans délaissier ses autres mandats.

La nouvelle structure proposée de la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport (DMUSRT) (voir l'annexe 1) s'aligne d'abord sur les orientations de la structure organisationnelle des districts en matière d'encadrement et de gestion des opérations (1 directeur, 1 adjoint au directeur et 2 commandants).

En guise de comparatifs, le nombre proposé d'officiers d'encadrement dans la nouvelle structure est réduit (1 I/C, 2 inspecteurs et 10 capitaines) par rapport aux structures antérieures de la DMU malgré l'augmentation des mandats, des ressources et des opérations à prendre en charge.

Le MTQ finance complètement les ressources humaines, matérielles et informationnelles attribuées au mandat du contrôle automatisé de la circulation (CAC). Deux lieutenants à temps complet assignés au CAC et l'équivalent de 50% d'un second officier sont ainsi financés.

En effet, afin de combler les 9 nouveaux postes : 4 officiers en surplus seront régularisés et 5 officiers déjà membres de la DMU seront réaffectés. Au total 2 postes sont financés à 100% par le MTQ et un second à 50%.

Voici le sommaire des changements, ainsi que leurs justifications :

1. L'ajout d'un **chef de service, au grade capitaine** (celui qui est financé à 50% par le MTQ) au Service de la sécurité routière et récréotouristique (SSRR)

2. L'ajout d'un **officier aux opérations, au grade lieutenant** en appui au chef de service du SAGC

3. Le maintien du **spécialiste en mesures d'urgence, au grade de capitaine** :

#### ÉTAT DE SITUATION

4. L'ajout d'un **chef du Service d'intervention d'urgence (SIU), au grade de capitaine** est justifié pour diriger les lieutenants coordonnateurs (3) et le lieutenant responsable des spécialistes
5. Un poste de **coordonnateur aux interventions, au grade de lieutenant** est également ajouté au SIU
6. Enfin, la création des **modules d'intervention (MI)**

#### IMPACTS

- Une gestion des opérations optimisée et un meilleur encadrement des membres
- Une meilleure réponse en sécurité routière sur le réseau autoroutier
- Un meilleur délai de mobilisation et de déploiement, à l'échelle de la province, dans la prise en charge des opérations d'urgence
- Un maintien de l'expertise, des partenariats et du leadership de l'organisation
- Une amélioration de l'offre de service aux citoyens

#### RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

Préparé par (nom, prénom)

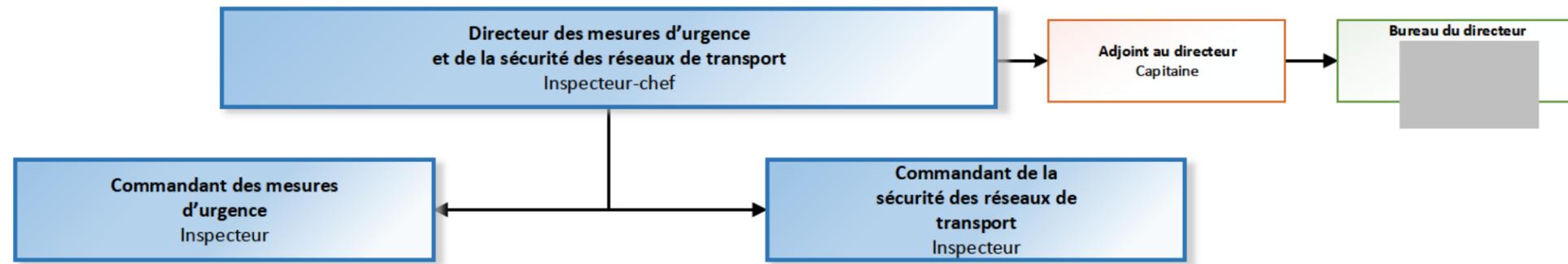
Vérifié par (nom, prénom)

Approuvé par (nom, prénom)

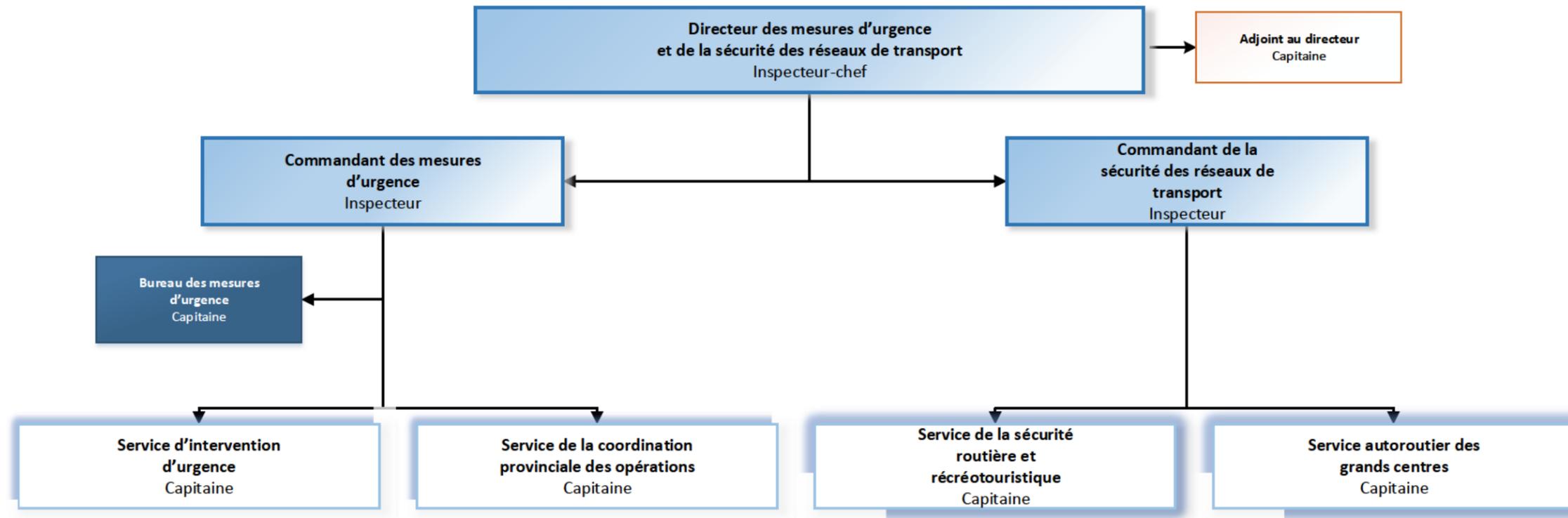
S a n t e r r e , A n d r é

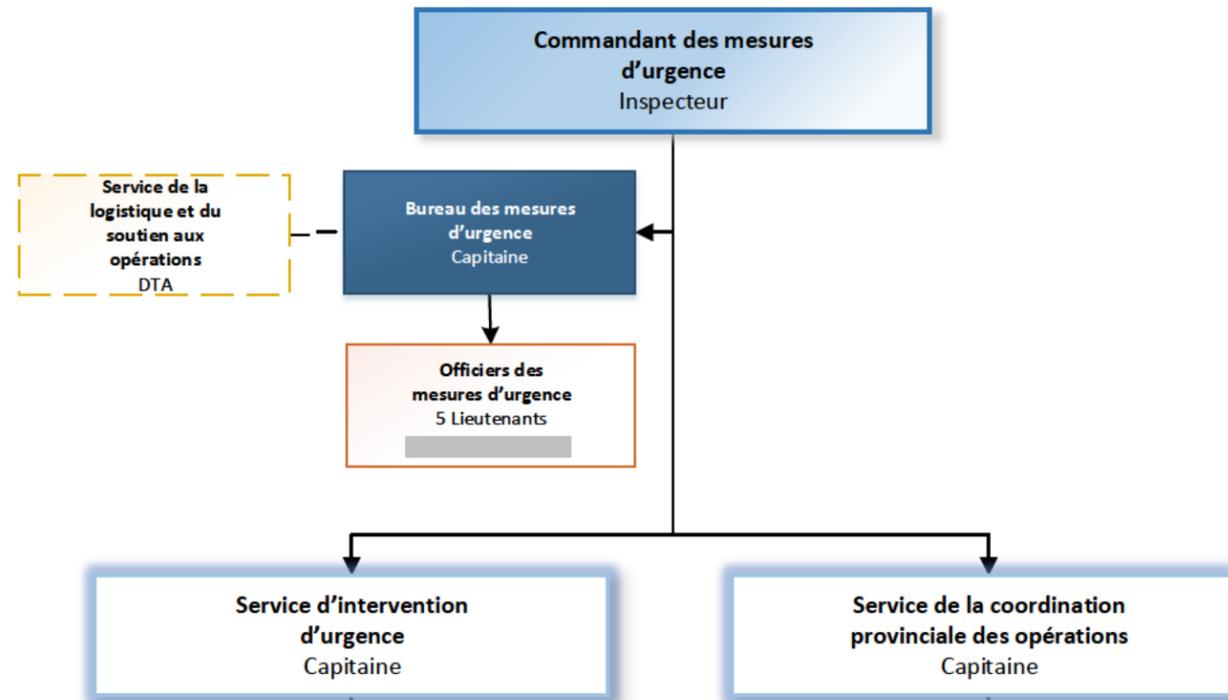
DOCUMENT DE TRAVAIL





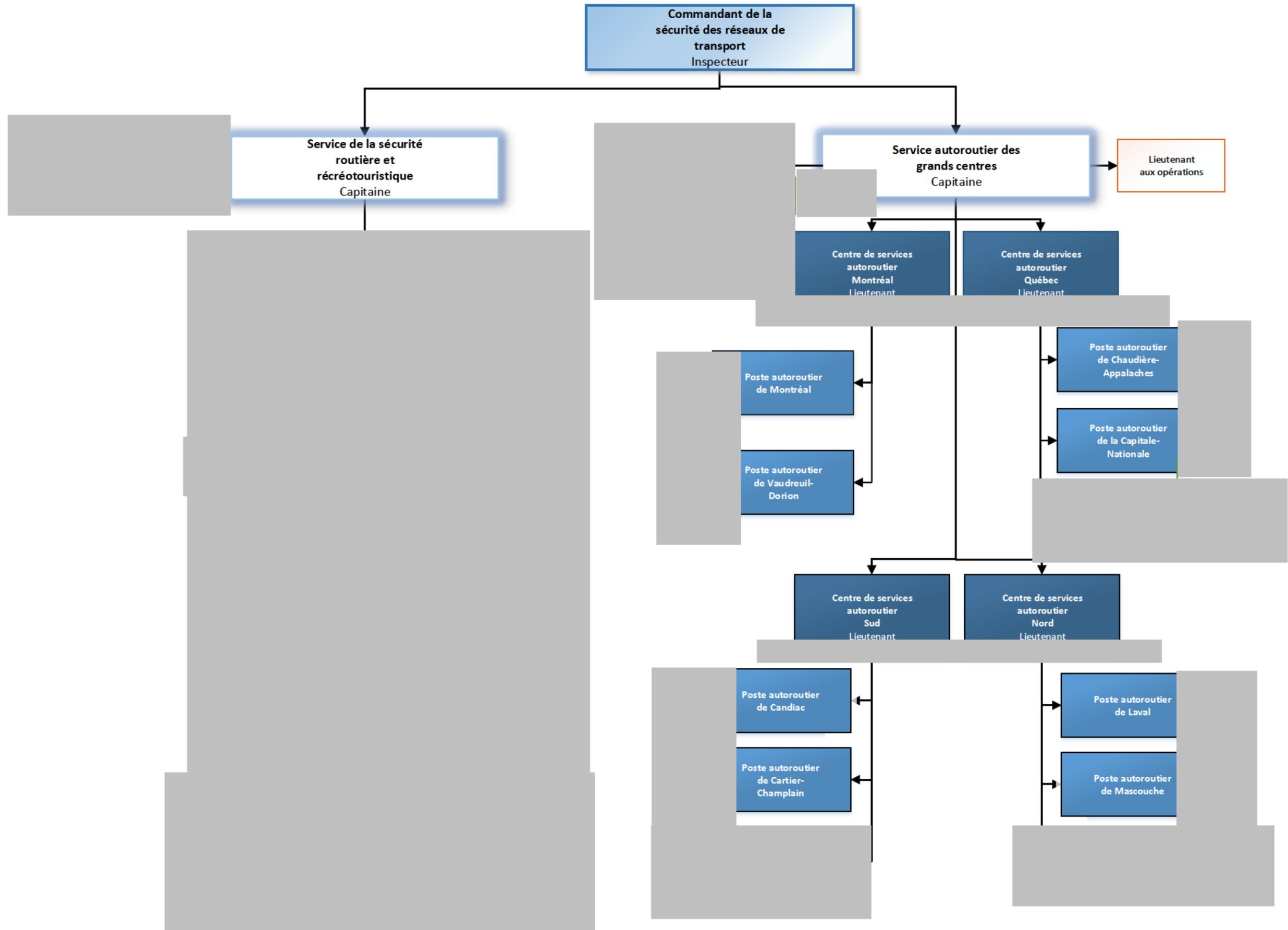
RESTREINT





**Légende**

- Rouge** = officiers à ajouter (2.5)
- Vert** = postes financés par le MTQ
- [ ] = autre service ou unité
- |\_ = lien fonctionnel
- └> = lien hiérarchique





## NOTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

M. Patrick Bélanger, DGA  
Grande fonction de la surveillance du territoire

Approbation finale
--------------------

Signature :
-------------

Date :
--------

**EXPÉDITEUR** : André Santerre, directeur DMUSRT

**DATE** : 2020-11-04

**OBJECTIF** : Pour information

**RÉFÉRENCE** :

**OBJET** : Proposition de modifications de la structure de la DMU

### ÉTAT DE LA SITUATION

Au cours des deux dernières années, la Direction des mesures d'urgence a connu de nombreuses modifications à sa structure, aux mandats qui lui sont octroyés et à l'organisation de ses services. [REDACTED]

Depuis mai 2019, certains ajustements, dont l'ajout d'effectifs (d'encadrement) aux mesures d'urgence ainsi qu'à la sécurité routière, ont permis de rétablir la capacité de la direction à coordonner les opérations dont elle a la charge et, simultanément, à maintenir les services dans ses autres sphères d'activité ainsi que leur administration. Cependant, la DMU est d'avis que de plus amples ajustements devraient être apportés pour stabiliser sa structure et ainsi assurer l'efficacité et la performance et ses services.

La présente note traite de ces modifications et des justifications qui leur sont associées. À noter, il n'est pas ici mention des orientations actuellement privilégiées à l'égard de la scission de la DMUSRT [REDACTED]

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

#### Historique des modifications récentes apportées à la structure de la DMU :

- Février 2019: Annonce de la fusion d'une partie de la DST, de la RAGM et de la DMU [REDACTED]
- Mars 2019 : À son arrivée, André Santerre a le mandat de faire fonctionner la direction en effectifs réduits. Plusieurs enjeux de mobilisation et de capacité de réponse sont alors soulevés.
- Les mois suivants connaîtront une hausse marquée du nombre de manifestations, d'opérations de recherche et sauvetages, de déclenchements de la SMU (Éphémère, Bambou, Dégivreur, Faisan, etc.). [REDACTED]
- [REDACTED]
- Mai 2019 : Production de différents scénarios de modèle de réponse d'urgence. [REDACTED]
- Juin 2019 : Présentation du nouveau modèle de réponse d'urgence.
- Juillet 2019 : [REDACTED] production d'un argumentaire pour les postes de capitaine à la sécurité routière et de directeur adjoint aux mesures d'urgence.
- Août 2019 : Retour des services spécialisés à la DMUSRT
- Octobre 2019 : Décision de l'ÉM, comprenant la création de 5 nouveaux postes d'officiers (1 adjoint au directeur, 2 côté sécurité routière et 2 côté mesures d'urgence). Création de [REDACTED] nouvelles DE.
- Novembre 2019 : Annonce de la direction générale concernant la suspension des changements annoncés en février 2019 et les travaux engagés [REDACTED]
- 9 décembre 2019 : implantation du nouveau modèle de réponse en mesures d'urgence.

- Année 2020 : plusieurs opérations dont, Dégivreur, Motoneigistes français, Wallaby, Faisan, Vulcain, Chenille, Paruline, Antilope, Perroquet, Panthère, Loup, etc.

### **Propositions d'ajout d'effectifs**

Pour renforcer la structure de la DMU, solidifier ses rôles de niveau 6 (dont le maintien et rétablissement de l'ordre lors de désordres sociaux et d'événements d'ampleur provinciale) et pour lui permettre de gérer efficacement des opérations multiples et de longue durée, certains ajouts d'effectifs ont été jugés souhaitables. Ces propositions ne s'appuient pas uniquement sur l'exceptionnalité de la dernière année, bien nous assistions tout de même, en excluant Wallaby et Vulcain, à une hausse du nombre d'opérations (manifs, sinistres, etc.).

Conséquemment, ces propositions concernent des besoins bien définis et ne cherchent pas à décupler les capacités de la direction outre mesure.

1 inspecteur (Commandant de l'Unité spécialisée en mesures d'urgence)

1 lieutenant (Officiers aux opérations – SIU)



**RECOMMANDATIONS**



**Préparé par :** [redacted], Conseiller

**Date :** 2020-11-03

**Vérifiée par :** Éric Laurendeau, Commandant des mesures d'urgence (i)

**Date :** 2020-11-03

**Approuvée par :** André Santerre, Directeur de la DMUSRT

**Date :** 2020-11-04



## DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR

- Projet  
 Adoptée

**Sujet :**

Restructuration de la Direction du soutien au territoire et de la Direction des mesures d'urgence

**Proposée par :**

Directeur général adjoint (DGA) Mario Bouchard

**Considérant :**

- la volonté de l'État-major d'augmenter le nombre de policiers affecté à la mission première;
- le besoin d'une plus grande cohérence entre l'élaboration des stratégies et la gestion des activités en sécurité routière et en intervention policière;
- la plus-value opérationnelle de regrouper sous la même direction les mandats de mesures d'urgence et de la desserte autoroutière des grands centres;

**En conséquence, l'État-major décide :**

- de dissoudre la Direction du soutien au territoire.
- de modifier la structure de la Direction des mesures d'urgence afin d'y intégrer les mandats de sécurité routière, d'intervention policière et de desserte autoroutière des grands centres (Montréal et Québec).
- de transférer les reconstitutionnistes au Service de la criminalistique de la Direction des Services spécialisés en enquête
- de créer un bureau regroupant les mandats de relations avec les municipalités, de relations avec les premières nations (volet stratégique) et d'analyse et de développement stratégique.
- que le Bureau des affaires autochtones relèvera du directeur général adjoint avec une coordination opérationnelle réalisée par le District Nord.

Que le contenu de cette décision :

- demeure confidentiel
- soit communiqué :      en totalité                       en partie
- aux membres de l'État-major élargi
  - aux officiers et cadres
  - à l'ensemble du personnel
  - autres : Grande fonction de l'administration

Décision approuvée à la réunion du 26 février 2019

  
Guy Lapointe pour Liette Abel-Normandin  
Directrice du cabinet du directeur général



## DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR

- Projet  
 Adoptée

**Sujet :** Réorganisation de la Direction des mesures d'urgence (DMU) suite à l'intégration des mandats en sécurité routière et desserte autoroutière.

**Proposée par :** Directeur général adjoint (DGA) Mario Bouchard

### Considérant :

- L'opportunité de modifier l'ensemble de la structure des mesures d'urgence suite à l'intégration de la desserte autoroutière des grands centres;
- La volonté de construire une entité opérationnelle qui intégrera un ensemble de ressources axé sur la patrouille et dédié à soutenir les districts dans l'accomplissement des mandats réalisés actuellement par le service d'urgence (SU);
- L'opportunité de redéfinir les rôles des unités se consacrant à la planification et à la gestion des activités en sécurité routière qui ont été récemment intégrées à la DMU;
- Qu'il est important de favoriser la polyvalence des ressources et une plus grande flexibilité dans l'assignation de celles-ci, afin de mieux faire face aux différents enjeux opérationnels.

### En conséquence, l'État-major décide :

- d'abolir le Service d'urgences;
- d'abolir la fonction AGENT 24 159 (membre des pelotons);
- de revoir la structure et l'organisation du travail de la DMU de manière à intégrer les mandats des services d'urgence de façon cohérente au sein du service du réseau autoroutier supérieur;
- d'abolir le Service de la sécurité routière ainsi que le Service du contrôle automatisé de la circulation et intégrer leur mandat au sein d'un nouveau Bureau de la sécurité routière.



Que le contenu de cette décision :

- demeure confidentiel (jusqu'à nouvel ordre)  
 soit communiqué : en totalité  en partie
- aux membres de l'État-major élargi
  - aux officiers et cadres
  - à l'ensemble du personnel
  - autres : Grande fonction de l'administration

Décision approuvée à la réunion du 26 février 2019



Guy Lapointe pour Lilette Abel-Normandin  
Directrice du cabinet du directeur général



## DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR

- Projet  
 Adoptée

Sujet : Réorganisation des services spécialisés en mesure d'urgence

Proposée par : Directeur général par intérim – Mario Bouchard

### Considérant :

- Qu'à la suite de l'abolition des services d'urgence, plusieurs éléments ont fait ressortir la nécessité de maintenir des pôles de déploiement opérationnels en mesure d'urgence ;
- Le besoin de maintenir des processus fluides et cohérents entre les différentes sphères d'activités liées aux mesures d'urgence, notamment en ce qui concerne la SGPCT ;
- La nécessité de déployer les ressources de manière efficace et efficiente lors d'opération en mesure d'urgence ;
- Les discussions menées au CPC entre l'APPQ et la SQ et les enjeux soulevés ;
- Les mandats exécutés par les techniciens explosifs relèvent davantage de la GFEC.

Incidence financière estimée :  Année courante seulement OU  Récurrence

Rémunération :	_____	0\$
Fonctionnement :	_____	0\$
Investissement ou autre :	_____	0\$
<b>TOTAL :</b>	_____	<b>0\$</b>

La Direction des ressources financières a vu et confirme cette estimation et la disponibilité budgétaire.<sup>1</sup>

### En conséquence, l'État-major décide :

- De transférer les effectifs et les mandats suivants actuellement sous la responsabilité de la Direction des services spécialisés en enquête (DSSE), à la Direction des mesures d'urgence.
  - Les plongeurs ;
  - Les maîtres-chiens ;
  - Les sauveteurs ;
  - La gestion du volet hélicoptéré, ainsi que les ressources qui y sont rattachées ;
  - La gestion du PCM.

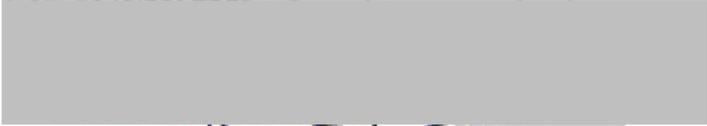


<sup>1</sup> La grande fonction qui présente la décision a la responsabilité de conserver un écrit qui démontre sa consultation avec le directeur des Ressources financières, lequel pourrait être exigé par l'État-major. Si jugé pertinent, joindre une annexe à la décision pour préciser l'estimation.

**Que le contenu de cette décision :**

- demeure confidentiel
- soit communiqué :  en totalité OU  en partie
- aux membres de l'État-major élargi
  - aux officiers et cadres
  - à l'ensemble du personnel
  - autres (préciser) :

*Décision approuvée à la réunion du mercredi 10 juillet 2019*



Liette Abel-Normandin  
Directrice du Cabinet du directeur général



## DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR

Projet  
 Adoptée

**Sujet :** Modification de la structure organisationnelle de la Direction des mesures d'urgence

**Proposée par :** Guy Tremblay, Directeur général adjoint (i)  
Grande fonction de la surveillance du territoire

**Considérant :**

- L'abolition du Service d'urgence;
- La nécessité de maintenir une capacité d'intervention dans les domaines de recherche terrestre, de maintien et rétablissement de l'ordre, d'assistance lors de sinistres majeurs et de protection de l'Assemblée Nationale;
- La nécessité d'ajouter des policiers affectés à la desserte autoroutière et aux opérations en sécurité routière;
- Le retour des spécialistes (maîtres-chiens, sauveteurs, plongeurs et coordonnateurs aéroporté) en provenance de la Direction des services spécialisés en enquête (DSSE);
- L'annexion du Service autoroutier des grands centres (SAGC) à la Direction des mesures d'urgence, ainsi que des mandats relatifs à la sécurité des réseaux de transport.

**Incidence financière estimée :**  Année courante seulement OU  Récurrence

Rémunération : \_\_\_\_\_ \$  
Fonctionnement : \_\_\_\_\_ 20 000 \$  
Investissement ou autre : \_\_\_\_\_ \$  
**TOTAL :** \_\_\_\_\_ **20 000 \$**

- La Direction des ressources financières a vu et confirme cette estimation et la disponibilité budgétaire.<sup>1</sup> Selon les informations reçues et les analyses effectuées, l'impact budgétaire global pour la rémunération pour la Sûreté est nul, car bien que des postes d'officiers soient créés, il n'y a pas d'ajout d'officiers comme tel pour l'organisation. De plus, aucun autre ajout de poste de policier ou de civil n'est prévu. Toutefois, cette nouvelle structure nécessitera certains réaménagements de locaux (20,0 k\$) et l'ajout de certaines pièces d'équipements pour les véhicules. Pour le moment, seuls les coûts d'une 1<sup>ère</sup> phase de réaménagement des locaux ont été évalués, selon la demande reçue à la Direction des ressources financières.

<sup>1</sup> La grande fonction qui présente la décision a la responsabilité de conserver un écrit qui démontre sa consultation avec le directeur des Ressources financières, lequel pourrait être exigé par l'État-major. Si jugé pertinent, joindre une annexe à la décision pour préciser l'estimation.

**En conséquence, l'État-major décide :**

- De renommer la Direction des mesures d'urgence comme étant la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport (DMUSRT);
- D'approuver la structure de la DMUSRT détaillée en annexe;
- D'abolir le Bureau de la sécurité routière;
- De créer le Service d'intervention d'urgence (SIU) [REDACTED]
- De créer le Service de la sécurité routière et récréotouristique (SSRR) [REDACTED]
- [REDACTED]
- De renommer le Service du soutien opérationnel et des services spécialisés comme étant le Service de la coordination provinciale des opérations;
- [REDACTED]
- D'abolir le poste de directeur-adjoint et de créer deux postes de commandant, au grade d'inspecteur :
  1. un commandant des mesures d'urgence ;
  2. un commandant de la sécurité des réseaux de transport.
- De créer 1 poste d'officier et de convertir 1 poste de sergent en poste d'officier, tous deux financés à 100% par le MTQ :
  1. un responsable [REDACTED] au SSRR, au grade de lieutenant ;
  2. un responsable [REDACTED] au SSRR, au grade de lieutenant.
- De créer les postes suivants :
  1. un adjoint au directeur, au grade de capitaine (ajouté) ;
  2. un chef de service au SSRR, au grade de capitaine (ajouté, financé à 50%) ;
  3. un chef de service au SIU, au grade de capitaine ;
  4. un coordonnateur aux interventions au SIU, au grade de lieutenant (ajouté) ;
  5. un adjoint aux opérations au SAGC, au grade de lieutenant.

**Que le contenu de cette décision :**

- demeure confidentiel
- soit communiqué :  en totalité OU  en partie
- aux membres de l'État-major élargi
- aux officiers et cadres
- à l'ensemble du personnel
- autres (préciser) :

Décision approuvée à la réunion du 23 octobre 2019

[REDACTED]

*Guy Lapointe*  
Inspecteur-chef, directeur

*Pour L.A.W.*

**DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR**

**Projet**  
 **Adoptée**

**Sujet :** Intégration de l'Équipe de coordination des activités équestres à la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport

**Proposée par :** Guy Tremblay,  
Directeur général adjoint  
Grande fonction de la surveillance du territoire

**Considérant :**

- Les bénéfices d'officialiser le statut de l'Équipe de coordination des activités équestres (ECAE) dans la structure de la Sûreté suite au succès du projet pilote (juin 2017-2019) afin de maintenir la stabilité de l'équipe et de lui permettre de saisir les opportunités de développement qui s'offrent à elle;
- L'évolution des activités de l'ECAE s'inscrivant dans la mission de la Sûreté (communautaire, protocolaire, philanthropique et opérationnelle), notamment en matière de patrouille et d'intervention d'urgence (opérations CSR, événements sociaux et culturels, catastrophes naturelles, protection de sites, recherche de personnes disparues, sécurisation de grands parcs et de lieux propices aux infractions criminelles, etc.), mettant en avant plan la sécurité publique et le rapprochement avec les communautés, en plus d'augmenter la visibilité de l'organisation;
- L'adéquation du modèle de déploiement de l'ECAE avec la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport (DMUSRT), laquelle regroupe diverses unités spécialisées soutenant les opérations des postes MRC sur l'ensemble du territoire;
- L'augmentation des demandes d'assistance à l'ECAE en provenance des districts;
- Les coûts de l'ECAE qui ne sont pas imputés au Fonds des services de police, ni à la facturation des municipalités.

**Incidence financière estimée :**  Année courante seulement OU  Récurrence

Rémunération : \_\_\_\_\_ 0\$

Fonctionnement : \_\_\_\_\_ 0\$

Investissement ou autre : \_\_\_\_\_ 0\$

**TOTAL :** \_\_\_\_\_ **0\$**

La Direction des ressources financières a vu et confirme cette estimation et la disponibilité budgétaire.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La grande fonction qui présente la décision a la responsabilité de conserver un écrit qui démontre sa consultation avec le directeur des Ressources financières, lequel pourrait être exigé par l'État-major. Si jugé pertinent, joindre une annexe à la décision pour préciser l'estimation.

**En conséquence, l'État-major décide de :**

- Procéder au transfert de l'ECAE et des postes dotés à la DMUSRT, tout en maintenant en place les membres actifs : responsables, cavaliers, accompagnateurs et agents de planification;
- Officialiser le poste d'officier responsable de l'ECAE, au grade de lieutenant;
- Demander à l'ECAE de produire un plan d'affaires afin de définir ses rôles et mandats.

**Que le contenu de cette décision :**

- demeure confidentiel
- soit communiqué :       en totalité    OU     en partie
- aux membres de l'État-major élargi
  - aux officiers et cadres
  - à l'ensemble du personnel
  - autres (préciser) :

*Décision approuvée à la réunion du 5 décembre 2019*



Liette Abel-Normandin  
Directrice du Cabinet du directeur général



## DÉCISION DE L'ÉTAT-MAJOR

**Projet**  
 **Adoptée**

Sujet : *Scission de la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport et création de la Direction des mesures d'urgence*

Proposée par : Patrick Bélanger  
Directeur général adjoint, Grande fonction de la surveillance du territoire

### Considérant :

- Les nombreuses opérations en mesures d'urgence et leur omniprésence au sein de la Direction des mesures d'urgence et de la sécurité des réseaux de transport au cours de la dernière année;
- Le besoin pour les mesures d'urgence de consolider leurs activités et de solidifier sa structure d'encadrement;
- Que l'ensemble des postes requis dans la structure présentée est autofinancé par la GFST.

Incidence financière estimée :  Année courante seulement OU  Récurrence

Rémunération : 16 000 \$  
Fonctionnement : \_\_\_\_\_ \$  
Investissement ou autre : \_\_\_\_\_ \$  
**TOTAL : 16 000 \$**

- La Direction des ressources financières a vu et confirme cette estimation.<sup>1</sup> Selon les informations reçues, cette décision aura un impact budgétaire de 16 000 \$ qui devra être supporté à même les budgets de la Sûreté. Par ailleurs, l'impact budgétaire ne tient pas compte des réaménagements de locaux qui pourraient être requis suite à cette révision de structure.

<sup>1</sup> La grande fonction qui présente la décision a la responsabilité de conserver un écrit qui démontre sa consultation avec le directeur des Ressources financières, lequel pourrait être exigé par l'État-major. Si jugé pertinent, joindre une annexe à la décision pour préciser l'estimation.

**En conséquence, l'État-major décide :**

- D'approuver la nouvelle structure de la Direction des mesures d'urgence telle que présentée dans l'organigramme en annexe, et d'entreprendre les démarches de réalisation avec la GFA.

**Que le contenu de cette décision :**

- demeure confidentiel
- soit communiqué :       en totalité    OU       en partie
- aux membres de l'État-major élargi
  - aux officiers et cadres
  - à l'ensemble du personnel
  - autres (préciser) :

*Décision approuvée à la réunion du 18 novembre 2020*

  
Benoît Trudel  
Directeur par intérim du Cabinet du directeur  
général